RAPPORT

Dakar,
Sénégal
18–22 juillet
2016

Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale (CLCPRO)

Réunion conjointe : Huitième Session & Onzième Réunion du Comité exécutif

Food and Agriculture Organization of the United Nations

Rapport de la réunion conjointe

de la huitième Session & de la onzième Réunion du Comité exécutif

de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale (CLCPRO)

http://www.clcpro-empres.org

Dakar, 18–22 juillet 2016

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Rome, 2016

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés.
Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, mise en mémoire dans un système de recherche documentaire ni transmise sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit : électronique, mécanique, par photocopie ou autre, sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur. Toute demande d'autorisation devra être adressée au Directeur de la Division de l'information, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie, et comporter des indications précises relatives à l'objet et à l'étendue de la reproduction.

© FAO 2016

Participants à la 8ème Session et 11ème Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO
Dakar, Sénégal, 18-22 juillet 2016

Sommaire

Résumé des recommandations de la 8ème Session / 11ème Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO 6

1. Ouverture de la réunion conjointe 9

2. Election du Président et du Vice-président 10

3. Désignation du Comité de rédaction 11

4. Adoption de l'ordre du jour 11

5. Rapport sur les activités du Secrétariat et suivi des recommandations de la 7ème Session de la CLCPRO et de la 10ème Réunion du Comité exécutif 12

6. Bref aperçu sur la situation du Criquet pèlerin en Région occidentale (et dans les autres régions) de juin 2014 à juin 2016 et plan de surveillance/lutte juillet-décembre 2016 13

6.1. Présentation de la situation acridienne en Région occidentale 13

6.2. Présentation de la situation acridienne en Région centrale 13

6.3. Présentation de la situation acridienne en Asie du Sud-Ouest 14

6.4. Plan d'action de la Mauritanie pour la campagne 2016-2017 14

7. Création de la Force d'Intervention de la Région Occidentale (FIRO) 15

8. Amélioration des rôles et responsabilités de la Commission et mécanismes de financement durable de la lutte contre le Criquet pèlerin 16

8.1. Etat des lieux du processus d'amendement de l'Accord portant création de la Commission 16

8.2. Mise en œuvre de la feuille de route sur les instruments financiers 16

8.3. Mise en place du Fonds Régional de Gestion du Risque Acridien (FRGRA) 17

9. Elaboration des plans de gestion du risque acridien 18

9.1. Etat de mise en œuvre dans les pays et perspectives 18

9.2. Présentation et validation du Plan Régional de Gestion du Risque Acridien (PRGRA) 19

10. Etat des lieux du financement de la Phase II du Programme EMPRES-RO (AFD, BAD, UEMOA, USAID) 19

11. Présentation et validation des projets de protocole d'Accord avec les institutions régionales et internationales (AGRHYMET, Cirad et UEMOA) 20

12. Formation : bilan de mise en œuvre du Plan de formation régional III (2015-2018) 21

13. Recherche 21

13.1. Présentation du Plan régional de recherche II (2016-2019) 21

13.2. Discussion et approbation du projet national de recherche du Tchad.....22
13.3. Proposition de projet lié à l'utilisation des drones 22

14. Environnement : activités réalisées de 2014 à 2016 et perspectives 23

15. Activités de communication aux niveaux national et régional de 2014 à juin 2016.....24

16. Etat de mise en œuvre du Système de Suivi-Evaluation du Programme EMPRES en Région occidentale 25

17. Examen des comptes annuels pour 2014, 2015 et 2016.....25

18. Elaboration du cadre logique et du programme de travail des activités ainsi que du budget pour le biennium 2017-2018 26

19. Renouvellement des membres du Comité exécutif pour les deux années à venir.28

20. Points divers 28

21. Lieux et dates de la 9ème Session de la CLCPRO et de la 12ème Réunion du Comité exécutif 28

22. Adoption du rapport et clôture de la Session 28

Annexes 30

Annexe 1. Activités du Secrétariat de la CLCPRO de juillet 2014 à juin 2016 31
Annexe 2. Suivi des recommandations de la 7ème Session et de la 10ème réunion du Comité exécutif de la CLCPRO 38
Annexe 3. Force d'intervention de la Région occidentale (FIRO) 45
Annexe 4. Amélioration des rôles et responsabilités de la Commission et mécanismes de financement durable de la lutte contre le Criquet pèlerin 47
Annexe 5. Elaboration des plans de gestion du risque acridien.....54
Annexe 6. Bilan de mise en œuvre du Plan de formation régional III (2015-2018) 57
Annexe 7. Activités de communication aux niveaux national et régional de 2014 à juin 2016 60
Annexe 8. Etat de mise en œuvre du Système de Suivi-Evaluation du Programme EMPRES en Région occidentale 62
Annexe 9. Examen des comptes annuels pour 2014, 2015 et 2016 63
Annexe 10. Cadre logique des activités de la Commission pour le biennium 2017-2018.....67
Annexe 11. Budget du fonds fiducaire de la CLCPRO pour le biennium 2017-2018 présenté selon la nomenclature comptable de la FAO 71
Annexe 12. Liste des participants.....72

Liste des abréviations et acronymes 74

Résumé des recommandations de la 8ème Session / 11ème Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO

Gestion de l'information acridienne

Les délégués recommandent :

R1. Aux pays de prendre les dispositions nécessaires pour disposer dans les plus brefs délais et si possible avant la fin de l'année 2016 d'une connexion internet fiable et disposant d'un bon débit au niveau du Siège de l'Unité nationale de lutte antiacridienne afin de faciliter les activités relatives à la gestion de l'information acridienne et notamment les échanges avec le Secrétariat de la CLCPRO.

R2. Aux pays de veiller à une utilisation plus rationnelle et efficiente de *eLocust3*.

Force d'intervention de la Région occidentale (FIRO)

Les délégués recommandent :

R3. A la CLCPRO de procéder à l'acquisition rapide des équipements de la Force d'Intervention de la Région occidentale (FIRO).

Amendement de l'Accord portant création de la CLCPRO

Les délégués recommandent :

R4. Aux pays membres de tenir une Session extraordinaire de la Commission en marge des réunions annuelles du programme EMPRES en région occidentale prévues en janvier 2017 afin d'examiner en vue de leur approbation les propositions d'amendements de l'Accord portant création de la CLCPRO.

Mécanismes de financement de la lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale

Les délégués recommandent :

R5. Aux pays de préciser chacun en ce qui le concerne les critères et modalités d'accès au(x) fonds d'urgence national(aux) éligible(s) au Criquet pèlerin.

R6. Aux pays de veiller à ce que les restrictions budgétaires observées le cas échéant n'affectent pas les opérations régulières de surveillance et de lutte préventive.

R7. Aux pays membres de la CLCPRO et au Secrétariat de la CLCPRO de (et invitent la FAO à) faire un plaidoyer permanent auprès des pays membres ou non ainsi qu'auprès des partenaires techniques et financiers pour abonder le Fonds régional de gestion du risque acridien (FRGRA).

Financement de la Phase II du programme EMPRES-RO

Les délégués recommandent :

R8. Aux chargés de liaison du Programme EMPRES en Région occidentale d'engager, lors de leur 15ème réunion prévue du 23 au 28 janvier 2017 à Ouagadougou (Burkina Faso), une réflexion sur l'extension de la Phase II ou la mise en place d'une troisième Phase dudit Programme.

Partenariats

Les délégués recommandent :

R9. A la CLCPRO de poursuivre la recherche de partenariats avec de nouvelles institutions telle que la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) et de relancer les contacts déjà entrepris avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Formation

Les délégués recommandent :

R10. A la CLCPRO d'organiser une formation régionale du personnel administratif et financier sur l'audit interne des Unités nationales de lutte antiacridienne.

R11. Aux pays de transmettre au Secrétariat de la CLCPRO les rapports des formations nationales réalisées afin de consolider la base de données des formations conduites dans l'ensemble de la région.

Recherche

Les délégués recommandent :

R12. A la CLCPRO d'étudier la possibilité d'assurer la prise en charge de la participation des chercheurs de la région à la conférence des Orthoptéristes, prévue du 30 octobre au 03 novembre 2016 à Rio (Brésil) pour leur permettre de présenter les résultats de leurs travaux de recherche sur le Criquet pèlerin et de financer en particulier la participation de M. Sory Cissé (Chargé de l'information acridienne au Mali) à ladite conférence.

R13. A la CLCPRO de financer l'abonnement d'un représentant de chacun des pays membres au journal de la société des Orthoptéristes pour bénéficier de la revue scientifique de cette société.

R14. A la CLCPRO de contribuer à rechercher les financements et identifier les partenariats nécessaires pour la mise en œuvre du projet d'utilisation des drones, projet novateur qui constituera sans aucun doute un atout supplémentaire dans la surveillance et la lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région Occidentale.

Environnement

Les délégués recommandent :

R15. Aux pays d'élaborer ou mettre à jour la cartographie des zones écologiquement sensibles aux pesticides avant la prochaine réunion des chargés de liaison du programme EMPRES en région occidentale prévue du 23 au 28 janvier 2017 à Ouagadougou au Burkina Faso.

Suivi-évaluation

Les délégués recommandent :

R16. Aux UNLAs de préparer à la fin de l'année 2016 le premier rapport annuel de suivi-évaluation afin de leur procurer des éléments objectifs quant aux résultats des activités de la lutte antiacridienne conduites dans leur pays au cours de l'année.

Contributions des Etats membres

Les délégués invitent :

R17. Les pays à s'acquitter dans les meilleurs délais de leur contribution annuelle 2016 au fonds fiduciaire de la Commission et de poursuivre leurs efforts d'apurement des arriérés le cas échéant.

1. Ouverture de la réunion conjointe

1. Suite à l'aimable invitation de la République du Sénégal, le Directeur Général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a convoqué la huitième Session de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale (CLCPRO) du 18 au 22 juillet 2016 à Dakar (Sénégal) conjointement avec la onzième Réunion de son Comité exécutif.

2. La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Docteur Dogo Seck, Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural du Sénégal. Y ont participé le représentant par intérim de la FAO au Sénégal, le Président de la CLCPRO, les délégués des Etats membres de la CLCPRO exceptée la Libye, le Secrétaire Exécutif de la CLCPRO et Coordonnateur du Programme EMPRES en Région occidentale (EMPRES-RO), le représentant du Groupe « Acridiens et ravageurs et maladies transfrontières des plantes » (AGPMM) du Siège de la FAO et Secrétaire Exécutif de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Asie du Sud-Ouest (SWAC – *Commission for Controlling the Desert Locust in South-West Asia*), le représentant de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), les représentants du Centre Régional de formation et d'application en agrométéorologie et hydrologie opérationnelle (AGRHYMET) ainsi que les fonctionnaires du Secrétariat de la CLCPRO/Coordination EMPRES-RO (ci-après dénommé « le Secrétariat »). La liste complète des participants figure en annexe 12.

3. Monsieur Mohamed Lemine Hamouny, Secrétaire exécutif de la CLCPRO a d'abord pris la parole pour exprimer sa vive reconnaissance au Sénégal d'avoir bien voulu accueillir et organiser cette réunion conjointe de la huitième Session et de la onzième Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO. Il a souhaité la bienvenue aux participants et a brièvement présenté les thèmes qui y seront discutés. Il a ensuite présenté le déroulement de la séance d'ouverture en introduisant les orateurs. Avant de céder la parole, il a exprimé son regret que le délégué de la Libye n'ait pu se joindre à cette réunion conjointe, ce pays étant un membre clé de la Commission. Il a aussi regretté que le Secrétaire Exécutif de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région centrale (CRC -*Commission for Controlling the Desert Locust in the Central Region*), partenaire avec qui la CLCPRO entretient des rapports réguliers de coopération, n'ait pu se joindre à la réunion.

4. Le représentant par intérim de la FAO, Monsieur Patrick David, a ensuite pris la parole pour exprimer, au nom du Directeur Général de la FAO, ses vifs et sincères remerciements au Sénégal d'avoir bien voulu abriter les travaux de cette importante réunion statutaire de la CLCPRO. Il a remercié les délégués des Etats membres de la Commission, les représentants des institutions et partenaires régionaux et internationaux ainsi que l'ensemble des participants d'avoir aimablement répondu par leur présence à l'invitation du Directeur Général de la FAO. Il a ensuite mis en exergue l'importance de la stratégie de lutte préventive que la CLCPRO met en œuvre dans la région à travers le Programme EMPRES de la FAO (*Emergency Prevention System for Transboundary Animal and Plant Pests and Diseases* / Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes). Cela contribue de façon significative à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la reconstitution des moyens de subsistance des populations d'Afrique de l'ouest et du nord-ouest. Il a souligné l'importance de la coopération des pays membres et l'appui permanent des partenaires au développement à la CLCPRO tout en rappelant que le risque acridien constitue une menace permanente pour les économies agricoles des pays de la région déjà fragilisées et handicapées par des conditions naturelles difficiles, conséquences souvent dues au changement climatique. La vigilance est donc

primordiale pour faire face à toute éventualité. Il a enfin exprimé la profonde gratitude de la FAO aux partenaires techniques et financiers pour leur soutien permanent à la CLCPRO tout en souhaitant plein succès aux travaux de la réunion conjointe.

5. Dans son allocution, le Président sortant de la CLCPRO, Monsieur Mohamed Abdallahi Ebbe, a exprimé ses vifs remerciements au Sénégal pour l'accueil chaleureux réservé à l'ensemble des participants. Il a ensuite brièvement rappelé les acquis de la Commission depuis sa création en 2002 notamment ceux obtenus dans le cadre du programme EMPRES-RO. Il a ainsi mis en lumière l'appropriation par les pays de leur Commission en indiquant par exemple l'augmentation substantielle des contributions annuelles des Etats membres au fonds fiduciaire de la CLCPRO, passant de 227 000 à 639 000 USD par an. Il a invité les Etats membres à poursuivre cet effort, garant de la durabilité de la stratégie de lutte préventive dans la région. Il les a aussi invités à réfléchir sur les orientations stratégiques à donner à la Commission et au programme EMPRES-RO en prenant en compte les défis auxquels la région est confrontée à savoir, l'insécurité qui prévaut dans certaines zones qui entrave la conduite de la lutte préventive et les répercussions du changement climatique sur la dynamique des populations du Criquet pèlerin. Au terme de son intervention, il a exprimé le plaisir qu'il a eu à exercer la fonction de Président de la Commission tout en souhaitant plein succès à son successeur.

6. Monsieur Keith Cressman, représentant du Groupe « Acridiens et ravageurs et maladies transfrontières des plantes » (AGPMM) du Siège de la FAO et Secrétaire exécutif de la SWAC, a remercié le pays hôte pour l'accueil chaleureux et les facilités offertes afin d'assurer plein succès à la réunion. Il a souligné le rôle clé de la CLCPRO qu'il a qualifié d'une des plus importantes et dynamiques commissions des trois régions concernées par le Criquet pèlerin. Il a en particulier salué les initiatives développées par ladite Commission et qui sont en cours d'être aussi adoptées par les deux autres commissions régionales, CRC et SWAC. Il a précisé que le Siège de la FAO notamment son Service d'information sur le Criquet pèlerin (DLIS –*Desert Locust Information Service*) soutient pleinement les initiatives de la Commission.

7. Dans son discours d'ouverture et au nom du Ministre de l'Agriculture et de l'Equipement Rural du Sénégal, Monsieur Dogo Seck, Secrétaire Général du Ministère, a remercié la FAO d'avoir choisi le Sénégal pour abriter la réunion conjointe de la huitième Session et de la onzième Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO. Il a ensuite rappelé les énormes capacités de nuisance du Criquet pèlerin en soulignant l'ampleur des dégâts qui en résultent sur les productions agro-sylvo-pastorales et les perturbations socio-économiques, en plus des préjudices de l'utilisation de grandes quantités d'insecticides sur l'environnement. Il a en outre salué les importants acquis de la CLCPRO obtenus depuis sa création tout en la félicitant et l'encourageant à poursuivre ces efforts. Il a également indiqué que son pays ne ménagera aucun effort pour le respect des engagements financiers pris envers la CLCPRO à travers la contribution annuelle du pays au fonds fiduciaire de la Commission. Il a enfin souhaité un agréable séjour aux participants et a déclaré ouverte la Réunion conjointe de la huitième Session et de la onzième Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO.

2. Election du Président et du Vice-président

8. Les délégués ont procédé à l'élection de :

Président : Dr Emile Victor Coly (Sénégal).

Vice-président : M. Rassei Neldjibaye (Tchad).

3. Désignation du Comité de rédaction

9. **Le Comité de rédaction** est composé de Messieurs Moussa Ouattara (Burkina Faso), Saïd Ghaout (Maroc) et Idrissa Maïga (Centre Régional AGRHYMET) ainsi que du Secrétariat de la Commission.

4. Adoption de l'ordre du jour

10. Après présentation et amendement du projet d'ordre du jour préparé par le Secrétariat de la Commission, l'ordre du jour suivant a été adopté :

    1) Ouverture de la réunion conjointe
    2) Election du Président et du Vice-président
    3) Désignation du Comité de rédaction
    4) Adoption de l'ordre du jour
    5) Rapport sur les activités du Secrétariat et suivi des recommandations de la 7ème Session de la CLCPRO et de la 10ème Réunion du Comité exécutif
    6) Bref aperçu sur la situation du Criquet pèlerin en Région occidentale (et dans les autres régions) de juin 2014 à juin 2016 et plan de surveillance/lutte juillet-décembre 2016
    7) Création de la Force d'Intervention de la Région Occidentale (FIRO)
    8) Amélioration des rôles et responsabilités de la Commission et mécanismes de financement durable de la lutte contre le Criquet pèlerin :
        a. Etat des lieux du processus d'amendement de l'Accord portant création de la Commission
        b. Mise en œuvre de la feuille de route sur les instruments financiers
        c. Mise en place du Fonds Régional de Gestion du Risque Acridien (FRGRA)
    9) Elaboration des plans de gestion du risque acridien :
        a. Etat de mise en œuvre dans les pays et perspectives
        b. Présentation et validation du Plan Régional de Gestion du Risque Acridien (PRGRA)
    10) Etat des lieux du financement de la Phase II du Programme EMPRES-RO (AFD, BAD, UEMOA, USAID)
    11) Présentation et validation des projets de protocole d'Accord avec les institutions régionales et internationales (AGRHYMET, Cirad et UEMOA)
    12) Formation : bilan de mise en œuvre du Plan de formation régional III (2015-2018)
    13) Recherche :
        a. Présentation du Plan régional de recherche II (2016-2019)
        b. Discussion et approbation du projet national de recherche du Tchad
        c. Proposition de projet lié à l'utilisation des drones
    14) Environnement : activités réalisées de 2014 à 2016 et perspectives
    15) Activités de communication aux niveaux national et régional de 2014 à juin 2016

16) Etat de mise en œuvre du Système de Suivi-Evaluation du Programme EMPRES en Région occidentale
17) Examen des comptes annuels pour 2014, 2015 et 2016
18) Elaboration du cadre logique et du programme de travail des activités ainsi que du budget pour le biennium 2017-2018
19) Renouvellement des membres du Comité exécutif pour les deux années à venir
20) Points divers
21) Lieux et dates de la 9ème Session de la CLCPRO et de la 12ème Réunion du Comité exécutif
22) Adoption du rapport et clôture de la Session

5. Rapport sur les activités du Secrétariat et suivi des recommandations de la 7ème Session de la CLCPRO et de la 10ème Réunion du Comité exécutif

11. Le Secrétaire exécutif de la CLCPRO et Coordonnateur du Programme EMPRES-RO/Composante Criquet pèlerin a présenté le bilan des activités de la Commission (détails en annexe 1). Il a précisé que lors de ses visites réalisées conjointement avec le Président de la Commission au Tchad, au Burkina Faso, au Mali, au siège de la BAD à Abidjan en Côte d'Ivoire et au Siège de la FAO à Rome, en Italie, les hauts responsables des pays visités et des institutions financières partenaires -la Banque Africaine de Développement (BAD), l'UEMOA et la France- se sont réjouis des acquis de la CLCPRO et du programme EMPRES-RO. Il a souligné que ces visites ont permis d'assurer un plaidoyer auprès des donateurs pour l'obtention du financement de la phase II du programme EMPRES-RO et, auprès des pays membres pour le paiement des arriérés des contributions dues au fonds fiduciaire de la Commission.

12. Le Secrétariat de la CLCPRO a également fait un bilan positif de la coopération avec les institutions régionales et internationales, l'Union du Maghreb arabe (UMA), le Centre Régional AGRHYMET et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) et qui ont abouti à des résultats concrets.

13. Il a précisé en outre que la visibilité de la Commission sur les plans régional et international s'est renforcée notamment à travers le transfert de l'expérience de la CLCPRO dans d'autres régions/pays (CRC, Caucase et Asie centrale ainsi que Madagascar) grâce une parfaite coopération et synergie avec le groupe AGPMM du Siège de la FAO et la CRC.

14. Le Secrétariat a aussi rappelé l'effort fourni pour la préparation des documents de travail et l'organisation des réunions annuelles du programme EMPRES-RO à Tunis en Tunisie et à Nouakchott en Mauritanie, respectivement la 13ème réunion des chargés de liaison et la 10ème réunion du Comité de pilotage (décembre 2014) et la 14ème réunion des chargés de liaison et la 11ème réunion du Comité de pilotage (décembre 2015) ainsi que la 10ème réunion du Comité exécutif de la CLCPRO en mai 2015.

15. A l'issue de la présentation des activités du Secrétariat, les discussions ont notamment porté sur la nécessité de poursuivre cet important effort de mobilisation des ressources et exhorté les pays de disposer d'une bonne connexion internet au niveau des Unités nationales de lutte antiacridienne (UNLAs) en particulier pour pouvoir mener à bien leurs activités et notamment celles relatives à la gestion de l'information acridienne.

16. Le Secrétariat a ensuite présenté le suivi des recommandations de la 7ème session et de la 10ème réunion du Comité exécutif de la CLCPRO dont le détail est présenté en annexe 2.

17. Au terme des discussions, les délégués recommandent :

R1. Aux pays de prendre les dispositions nécessaires pour disposer dans les plus brefs délais et si possible avant la fin de l'année 2016 d'une connexion internet fiable et disposant d'un bon débit au niveau du Siège de l'Unité nationale de lutte antiacridienne afin de faciliter les activités relatives à la gestion de l'information acridienne et notamment les échanges avec le Secrétariat de la CLCPRO.

R2. Aux pays de veiller à une utilisation plus rationnelle et efficiente de *eLocust3*.

6. Bref aperçu sur la situation du Criquet pèlerin en Région occidentale (et dans les autres régions) de juin 2014 à juin 2016 et plan de surveillance/lutte juillet-décembre 2016

6.1. Présentation de la situation acridienne en Région occidentale

18. Le Secrétariat a présenté la situation acridienne qui a prévalu dans la Région occidentale de juin 2014 à juin 2016. La situation acridienne est restée calme jusqu'à l'automne 2015 lorsque des pluies inhabituellement abondantes sont tombées sur de vastes zones du nord de la Mauritanie et du sud du Maroc durant plusieurs jours lors de la seconde moitié du mois d'octobre. Ces pluies ont permis de créer des conditions écologiques qui sont restées favorables à la reproduction du Criquet pèlerin durant une période d'au moins six mois. Ainsi, une résurgence s'est développée au mois de décembre 2015 au nord-ouest de la Mauritanie et s'est étendue aux zones adjacentes du sud du Maroc. Deux générations de reproduction on conduit à la formation de groupes de larves et d'adultes ainsi que de petites bandes larvaires qui ont été traités par des équipes terrestres en Mauritanie (8 666 ha) et au Maroc (15 478 ha) entre décembre 2015 et fin juin 2016. A la fin juin/début juillet 2016, des adultes et quelques groupes ont commencé à se déplacer à travers les oasis dans l'ouest de la Mauritanie afin de regagner les zones de reproduction estivale dans le sud de ce pays. Par ailleurs, des reproductions à petite échelle sont apparues près de périmètres irrigués au centre de l'Algérie où 715 ha ont été traités et, de faibles effectifs d'adultes ont passé l'hiver dans le nord du Niger.

6.2. Présentation de la situation acridienne en Région centrale

19. Le responsable du DLIS a présenté la situation acridienne qui a prévalu dans la Région centrale de juin 2014 à juin 2016. Quatre résurgences se sont développées des deux côtés de la Mer Rouge en 2014. Les opérations de lutte entreprises en Arabie Saoudite, en Erythrée, au Soudan et au Yémen ont empêché que les résurgences n'empirent et ne s'étendent et, mi-2015, la situation est devenue calme. Au début du mois de novembre 2015, deux cyclones ont apporté des pluies inhabituellement abondantes au sud du Yémen et, dans une moindre mesure, au nord de la Somalie. En plusieurs jours, des pluies équivalant les précipitations reçues en plusieurs années, ont causé des inondations sur les zones côtières et l'intérieur du Yémen ce qui a permis aux conditions écologiques de rester favorables à la reproduction du Criquet pèlerin pendant au moins six mois. En mars 2016, des équipes de terrain ont tout d'abord découvert des larves et adultes qui se sont regroupés dans une zone le long de la côte qui a pu faire l'objet de prospections. Ces criquets constituaient probablement le résultat d'une seconde génération de reproduction dans la mesure où la première génération n'avait pu être détectée en raison de l'absence de prospections. En avril, des pluies supplémentaires sont tombées au sud du Yémen et des essaims se sont formés sur la côte avant de se déplacer vers l'intérieur du pays pour y devenir rapidement matures et pondre des œufs

sur une zone très étendue, éloignée, où prévaut l'insécurité et où, les pluies étaient tombées. Des bandes larvaires se sont formées en mai et de nouveaux essaims ont commencé à se former à la fin du mois de juin. Alors que les prévisions estimaient que la plupart de ces essaims se déplaceraient vers le sud en direction de la côte une fois la végétation desséchée pour être ensuite transportés par les vents du sud-ouest vers la zone indo-pakistanaise de reproduction estivale, il a été plutôt observé que des essaims se sont déplacés vers l'ouest dans la zone centrale des hauts plateaux du Yémen. Les équipes de terrain ont pu traiter seulement 500 ha en raison de l'insécurité, de problèmes logistiques et de la réticence des apiculteurs de la zone qui ont sévèrement entravé les opérations de terrain.

6.3. Présentation de la situation acridienne en Asie du Sud-Ouest

20. Le responsable du DLIS et Secrétaire exécutif de la SWAC a présenté la situation acridienne qui a prévalu en Asie du Sud-Ouest, de juin 2014 à juin 2016. Globalement, la situation acridienne est demeurée calme dans la région durant la période considérée. Bien que des reproductions à petite échelle se soient produites au printemps 2015 à l'intérieur et au sud-est de l'Iran et, au cours de l'été, le long des deux côtés de la frontière indo-pakistanaise, les effectifs acridien sont restés faibles Il n'y a pas eu de grégarisation et de nécessité d'entreprendre des opérations de traitement.

6.4. Plan d'action de la Mauritanie pour la campagne 2016-2017

21. Le délégué de la Mauritanie a présenté un projet de plan d'action pour la campagne de lutte contre le Criquet pèlerin de 2016-2017 d'une durée de six (6) mois (juillet à décembre 2016) sollicitant l'appui financier de la Commission pour sa mise en œuvre. La Session a désigné un groupe d'experts composé des délégués de l'Algérie, du Mali, du Maroc et de la Mauritanie pour examiner techniquement ledit plan sur la base du retour d'expérience de la précédente campagne. Sur cette base et en prenant comme hypothèse probable une superficie de 30 000 ha à traiter, le groupe d'experts a jugé utile d'augmenter les équipes de prospection et de lutte à 12 équipes durant la période estivale et de les renforcer davantage à partir d'octobre pour atteindre 20 équipes devant opérer dans les zones de reproduction hivernale (octobre à décembre), période où habituellement le pic de l'activité acridienne est enregistré. Il a aussi jugé utile d'étendre ce plan jusqu'à mars 2017 en maintenant 15 équipes afin de couvrir la période de reproduction printanière au nord du pays (janvier à mars 2017). La composition du dispositif de surveillance/lutte à mettre en place ainsi que l'estimation du coût financier sont présentées en détail dans les tableaux ci-dessous.

Tableau 1 : Dispositif à mettre en place (nombre d'équipes)

Equipe	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Jan.	Fév.	Mars
Prospection/Lutte	9	9	9	17	17	17	12	12	12
Coordination	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Santé/Environnement	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Maintenance/ ravitaillement	1	1	1	1	1	1	1	1	1

Tableau 2 : Coût financier (USD)

Equipe	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	**Total ($)**
Prosp./lutte	49 500	49 500	49 500	93 500	93 500	93 500	66 000	66 000	66 000	**627 000**
Coordination Santé/environ. Maintenance/ravitail.	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000	**81 000**
Acquisition/réparation										**41 000**
									TOTAL	**749 000**

NB : Le stock de pesticides existant en Mauritanie est de 26 000 litres.

22. En ce qui concerne les **disponibilités et insuffisances financières**, le délégué de la Mauritanie a indiqué que son pays prévoit d'allouer un montant d'environ 250 000 USD pour la campagne de surveillance/lutte de 2016-2017. Il est proposé que la CLCPRO contribue au financement dudit plan à hauteur de 100 000 USD. Il reste donc un montant de 399 000 USD à combler.

Coût global du Plan ($)	Apport du pays ($)	Contribution CLCPRO ($)	Montant à rechercher ($)
749 000	250 000	100 000	**399 000**

23. A l'issue de la présentation et de la discussion qui s'en est suivie, **les délégués ont approuvé le plan d'action** tel que préparé par le groupe d'experts y compris la proposition de la contribution de la CLCPRO (à hauteur de 100 000 USD) à partir d'octobre 2016 au financement du plan tout en invitant la Mauritanie à solliciter l'appui des partenaires au développement au niveau national pour compléter le financement manquant. En cas de besoin en pesticides pour compléter le stock existant en Mauritanie (26 000 litres), l'approvisionnement devrait se faire à travers le processus de triangulation au niveau de la région par le biais de la CLCPRO.

24. En outre, les autres pays ont exprimé leur disponibilité à appuyer la Mauritanie si nécessaire par des équipes terrestres et par des pesticides.

7. Création de la Force d'Intervention de la Région Occidentale (FIRO)

25. La réalisation des prospections régulières dans les zones de reproduction du Criquet pèlerin en région occidentale et l'amélioration de nos connaissances sur le fonctionnement des aires de grégarisation et la dynamique des populations permettent aux pays de la ligne de front de détecter rapidement les premières résurgences du Criquet pèlerin. Ainsi, depuis la dernière invasion de 2003-2005, la région a connu une résurgence majeure en 2012-2013 et la Mauritanie en particulier a connu des résurgences répétitives quasi-annuelles, 2006, 2009, 2010-2011, 2013-2014 et 2015-2016.

26. En se basant sur ce constat, le Secrétariat de la CLCPRO, conformément à la recommandation N° 12 de la 7ème session de la CLCPRO a proposé la constitution d'une Force d'Intervention de la Région Occidentale (FIRO) qui sera basée en Mauritanie pour appuyer les quatre pays de la ligne de front de ladite région. La note conceptuelle sur la FIRO est présentée en annexe 3.

27. Les participants ont loué cette initiative du Secrétariat qu'ils ont entérinée. La FIRO sera composée de 12 équipes de prospection/lutte et d'une équipe de coordination, nécessitant un investissement d'environ 1 500 000 USD dont 1 170 000 USD pour le matériel roulant et 330 000 USD pour le matériel de campement, de communication et de pulvérisation. Cet investissement sera réalisé de manière progressive : l'acquisition en 2016 de huit véhicules « tout terrain » (3 double-cabines, 4 pick-up et 1 station-wagon). Ces véhicules serviront à la mobilisation de trois équipes de prospection/lutte et une équipe de coordination pour un montant d'environ 360 000 USD. La FIRO sera renforcée annuellement par l'acquisition de trois (3) véhicules pour atteindre un dispositif de surveillance/lutte de 12 équipes de prospection/lutte et une équipe de coordination en 2022.

28. Au terme des discussions, les délégués recommandent :

R3. A la CLCPRO de procéder à l'acquisition rapide des équipements de la Force d'Intervention de la Région occidentale (FIRO).

8. Amélioration des rôles et responsabilités de la Commission et mécanismes de financement durable de la lutte contre le Criquet pèlerin

29. Le Secrétariat a dans un premier temps rappelé le contexte de l'étude institutionnelle qu'il a initiée en octobre 2010 pour « améliorer les rôles et responsabilités des Commissions de lutte contre le Criquet pèlerin créées en vertu de l'article XIV de l'Acte constitutif de la FAO et préparer un cadre global de gouvernance et de financement durable de la lutte contre le Criquet pèlerin ».

8.1. Etat des lieux du processus d'amendement de l'Accord portant création de la Commission

30. Le Secrétariat a présenté l'état des lieux du processus d'amendement de l'Accord portant création de la CLCPRO (détails en annexe 4). Il a ainsi rappelé les discussions qui avaient eu lieu lors de la 7ème Session de la Commission en juin 2014 puis lors de la 10ème réunion de son Comité exécutif en mai 2015. Il a aussi précisé les échanges qui ont lieu depuis juin 2014 avec le Bureau juridique de la FAO. Tenant compte de ces diverses consultations, le Bureau juridique de la FAO a préparé un projet d'amendement de l'Accord qu'il a soumis au Comité des Questions Constitutionnelles et Juridiques (CQCJ) de la FAO lors de sa 102ème Session tenue du 14 au 16 mars 2016 et qui l'a approuvé. Les principales propositions d'amendements de l'Accord sont présentées en annexe 4.

31. Par ailleurs et, en application des dispositions de l'article XVI, paragraphe 2 de l'Accord actuellement en vigueur, l'Ambassade de la République Algérienne Démocratique et Populaire à Rome a fait parvenir par note verbale le 29 avril 2016 au Directeur Général de la FAO, les propositions d'amendement de l'Accord en vue de leur approbation par le Conseil de la FAO et la CLCPRO lors de leurs prochaines sessions respectives. Ces propositions ont ainsi été soumises au Conseil de la FAO lors de sa 154ème Session tenue du 30 mai au 03 juin 2016 et qui les a approuvées. Ce nouveau projet d'Accord doit maintenant être soumis à l'approbation des Etats membres de la CLCPRO.

32. Au cours des discussions, les délégués ont demandé des précisions quant à la procédure d'approbation par les Etats membres. Ainsi, il leur a été précisé que le Directeur Général de la FAO avisera les Etats membres de la Commission de ces propositions d'amendement déjà approuvées par les organes directeurs de la FAO (CQCJ et Conseil). Il leur a aussi été précisé que l'Accord pourra entrer en vigueur dès lors que les Etats membres l'auront approuvé.

33. Au terme des discussions, les délégués recommandent :

R4. Aux pays membres de tenir une Session extraordinaire de la Commission en marge des réunions annuelles du programme EMPRES en région occidentale prévues en janvier 2017 afin d'examiner en vue de leur approbation les propositions d'amendements de l'Accord portant création de la CLCPRO.

8.2. Mise en œuvre de la feuille de route sur les instruments financiers

34. Le Secrétariat a présenté l'état d'avancement de la feuille de route sur la mise en œuvre des mécanismes financiers de la lutte contre le Criquet pèlerin dans la région occidentale (détails en annexe 4). Ainsi, sur les 25 actions qui y sont prévues, 22 ont été réalisées.

35. Les discussions qui ont suivi ont porté sur les trois recommandations non pleinement exécutées à savoir (i) l'établissement par les UNLAs d'un budget annuel de référence pour les financements issus du budget de l'Etat, (ii) l'éligibilité des fonds d'urgences

nationaux « généralistes » à la lutte contre le Criquet pèlerin et (iii) la familiarisation avec les procédures d'accès aux fonds d'urgence « généralistes » lorsqu'ils sont éligibles au Criquet pèlerin. Un tour de table a ainsi été réalisé et il s'avère que différents cas de figure se présentent tels que l'existence d'un fonds d'urgence « généraliste » éligible au Criquet pèlerin (Algérie, Mali, Niger, Sénégal et Tunisie) ou bien, un fonds d'urgence spécifiquement dédié au Criquet pèlerin (Burkina Faso et Maroc) ou enfin, la non disponibilité de fonds d'urgence spécifique mais des versements *ad hoc* envisageables en cas de nécessité (Mauritanie et Tchad).

36. Au cours des discussions, le Secrétariat a également rappelé aux délégués que si les restrictions budgétaires actuelles peuvent affecter la constitution de fonds d'urgence, il convient que le financement de la lutte préventive demeure la priorité des priorités et n'en soit pas affecté. En effet, la continuité de la mise en œuvre de la lutte préventive est le premier mandat des Etats membres de la Commission sur leur territoire respectif.

37. Au terme des discussions, les délégués recommandent :

R5. Aux pays de préciser chacun en ce qui le concerne les critères et modalités d'accès au(x) fonds d'urgence national(aux) éligible(s) au Criquet pèlerin.

R6. Aux pays de veiller à ce que les restrictions budgétaires observées le cas échéant n'affectent pas les opérations régulières de surveillance et de lutte préventive.

8.3. Mise en place du Fonds Régional de Gestion du Risque Acridien (FRGRA)

38. Le Secrétariat a présenté les actions qu'il a entreprises depuis la précédente Session de la Commission et qui ont permis la mise en place du Fonds régional de gestion du risque acridien (FRGRA) en juin 2016 en application de la feuille de route susmentionnée (détails en annexe 4).

39. Un compte spécifique (Baby 03) a ainsi été créé au sein du Fonds fiduciaire de la Commission. En outre et, également en application de la feuille de route précitée, un montant de 300 000 USD a été transféré en juin 2016 sur ce Baby 03 à partir du compte principal du Fonds fiduciaire de la Commission et ce au titre des contributions annuelles des années 2014, 2015 et 2016.

40. Par ailleurs, le Secrétariat a présenté les principales conclusions de la réunion des experts relative au calcul du montant du FRGRA et qui s'est tenue à Dakar au Sénégal du 24 au 26 février 2016. Les experts ont ainsi établi que le **montant total du FRGRA devrait s'élever à près de six (6) millions d'USD** (5 848 128 USD très précisément). Il a aussi soumis à l'examen des délégués les quatre (4) recommandations formulées par les experts.

41. Au cours des discussions, les participants ont statué sur les thèmes de la réunion des ministres en charge de la lutte antiacridienne dans les pays membres et prévue en octobre 2016 à Alger en Algérie. Ils ont ainsi convenu que les principaux thèmes de cette réunion devaient être :

- les acquis de la Région pour la mise en œuvre de la stratégie de lutte préventive ;
- l'adoption politique du Système de financement de la lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale approuvé lors de la 7ème Session de la Commission ;
- le plaidoyer pour abonder le Fonds Régional de Gestion du Risque Acridien qui est un instrument financier clé du Système de financement susmentionné.

42. A l'issue des discussions, **les délégués approuvent les propositions des experts** de :

- estimer à environ six (6) millions d'USD les besoins du FRGRA ;

- inclure dans le Système de financement de la lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale les financements issus du Programme de coopération technique de la FAO (TCP –*Technical Cooperation Programme*) comme instrument financier supplémentaire pour les situations acridiennes de résurgence majeure.

43. Par ailleurs, **les délégués décident d'abonder de façon *ad hoc* en 2016 le FRGRA à hauteur d'un million d'USD à partir du Fonds fiduciaire de la CLCPRO, tout en maintenant le versement annuel de 100 000 USD déjà approuvé lors de la 7ème Session**.

44. En outre et au terme des discussions, les délégués recommandent :

R7. Aux pays membres de la CLCPRO et au Secrétariat de la CLCPRO de (et invitent la FAO à) faire un plaidoyer permanent auprès des pays membres ou non ainsi qu'auprès des partenaires techniques et financiers pour abonder le Fonds régional de gestion du risque acridien (FRGRA).

9. Elaboration des plans de gestion du risque acridien

9.1. Etat de mise en œuvre dans les pays et perspectives

45. Les délégués ont tout d'abord fait le bilan dans leur pays respectif du processus d'élaboration/mise à jour des plans nationaux de gestion du risque acridien et qui est relaté dans le tableau ci-après.

Tableau 3 – Bilan du processus d'élaboration/mise à jour des plans de gestion du risque acridien dans les pays membres de la CLCPRO (juin 2016)

Pays	Type de Plan*	**Date validation** (ou prévision) **version 1**	**Date validation** (ou prévision) **version 2**	**Date validation** (ou prévision) **version 3**
Algérie	PNUA	**Février 2013**	**Septembre 2015**	1er semestre 2017
Burkina Faso	PNUA	2ème semestre 2016		
Libye	PNUA			
Mali	CGRA	**Septembre 2011**	**Mars 2016**	2ème semestre 2016
Maroc	PNUA	**Septembre 2012**	1er semestre 2018	
Mauritanie	PGRA	**Avril 2011**	1er semestre 2017	
Niger	PGRA	**Mai 2012**	2ème semestre 2016	
Sénégal	PNUA	**Juin 2011**	2ème semestre 2016	
Tchad	CNGRA	**Avril 2014**	1er semestre 2017	
Tunisie	PNUA	**Octobre 2015**		

* CGRA : Cadre de Gestion du Risque Acridien - CNGRA : Cadre National de Gestion du Risque Acridien - PGRA : Plan de Gestion du Risque Acridien – PNUA : Plan National d'Urgence Antiacridien

46. Par ailleurs, les délégués ont confirmé, chacun en ce qui les concerne, les scénarii d'interventions (en nombre d'hectares à traiter) envisageables dans leurs plans de gestion des risques et qui avaient été discutés lors de la 14ème réunion des chargés de liaison du Programme EMPRES-RO tenue à Nouakchott en décembre 2015 (voir annexe 5).

47. Enfin, le Secrétariat a informé les délégués qu'il a mis à jour le canevas du CGRA pour les pays de la ligne de front et du PNUA pour les pays d'invasion (version février 2015). Ces canevas mis à jour intègrent le retour d'expérience des pays et de la Commission

en matière de gestion du risque acridien et sont disponibles sur demande auprès du Secrétariat (voir en annexe 5 les principales mises à jour apportées).

9.2. Présentation et validation du Plan Régional de Gestion du Risque Acridien (PRGRA)

48. Le Secrétariat a présenté le projet de Plan Régional de Gestion du Risque Acridien (PRGRA) et dont les principaux éléments sont présentés en annexe 5. Ce document permettra à la Commission d'être mieux outillée en particulier pour gérer une crise du Criquet pèlerin et coordonner les moyens d'intervention dans le but d'améliorer la coopération et la solidarité opérationnelle entre ses pays membres. A l'issue des discussions et après y avoir apporté quelques amendements, les délégués ont approuvé la version présentée qui constitue désormais la version 1 du PRGRA. Il a été toutefois souligné que huit fiches du PRGRA relatives notamment à la triangulation des pesticides, à la Coordination de la réponse à une crise entre la FAO et la CLCPRO et à la FIRO sont en cours de finalisation et seront soumises à l'approbation des délégués lors de la prochaine mise à jour du PRGRA.

10. Etat des lieux du financement de la Phase II du Programme EMPRES-RO (AFD, BAD, UEMOA, USAID)

49. Le Secrétariat a fait une présentation relative aux efforts engagés par la CLCPRO et le Groupe AGPMM de la FAO pour l'obtention du complément de financement de la phase II du programme EMPRES-RO (2014-2017). Il a été mentionné que plusieurs réunions de travail ont eu lieu avec les donateurs potentiels du Programme, en particulier la France, la BAD et la Commission de l'UEMOA. Ces réunions ont été l'occasion de présenter les avancées significatives enregistrées par la région depuis (i) la mise en œuvre réussie de la Phase I du Programme EMPRES-RO (2006-2010), (ii) la matérialisation de l'engagement important des Etats membres de la CLCPRO à travers la multiplication par trois de leur contribution annuelle depuis 2011 et (iii) le paiement effectif par la majorité des pays membres de cette contribution annuelle. Le Secrétariat a précisé que la concrétisation d'un projet de financement de l'Agence Française de Développement (AFD) de 1,5 millions d'Euros en 2015 et la discussion en cours avec ce partenaire sur un nouveau financement pour l'introduction de l'utilisation des drones en lutte antiacridienne et l'impact du changement climatique sur les biotopes et la dynamique des populations acridiennes démontre la confiance des donateurs et la pertinence de l'approche suivie.

50. Le Secrétariat a en outre informé les participants des résultats des rencontres que le Président et le Secrétaire exécutif ont eu au Siège de la BAD à Abidjan en Côte d'Ivoire, en mars 2016, avec le responsable de l'Agriculture de ladite banque et au Siège de l'UEMOA avec le Président de cette Institution et ses hauts collaborateurs. Les participants ont été informés que le projet soumis par la FAO en 2012 à la BAD est toujours recevable par cette Institution. Toutefois, il a été demandé à la FAO de le resoumettre en mettant en exergue sa compatibilité avec la nouvelle stratégie de la BAD. Une note conceptuelle devra être soumise dans le système de la FAO pour l'approbation du management dans les meilleurs délais afin de permettre la soumission rapide du projet au donateur.

51. Par rapport à l'UEMOA, le Secrétariat s'est félicité de la réussite de cette visite et de l'engagement du Président de cette Institution et de ses hauts cadres à participer au financement du FRGRA et aux efforts de prévention dans la Région. Le Secrétariat a précisé qu'un accord de partenariat entre la CLCPRO et l'UEMOA est en cours de finalisation.

52. Suite aux discussions, les participants se sont félicités de l'appui continu de la France et souhaitent l'aboutissement rapide du projet en cours de discussion pour permettre aux pays de relever les défis grandissants liés à l'accès difficile des zones de reproduction du Criquet pèlerin à travers notamment l'introduction des drones.

53. Par rapport à la BAD, les participants ont proposé en particulier de faire des réaménagements sur la version actuelle du projet soumis en 2012 à la BAD afin qu'il reflète les besoins réels et les priorités des pays, de la FAO ainsi que de la BAD. Il a aussi été suggéré de mieux argumenter sur les acquis du programme EMPRES-RO et la nécessité de les renforcer. A cet effet, il a été décidé de tenir une réunion d'un groupe de travail pour statuer sur les changements que proposeront les pays et proposer la mise à jour du projet à resoumettre à la BAD.

54. Les participants ont par ailleurs loué l'engagement de l'UEMOA à soutenir les efforts de la Commission et ont souhaité la signature rapide du protocole d'accord entre la CLCPRO et l'UEMOA.

55. Concernant l'USAID, les participants ont souhaité qu'elle poursuive son appui à la région notamment sur les thématiques du changement climatique et de l'opérationnalisation de l'utilisation du *Metarhizium* et des inhibiteurs de croissance.

56. Enfin les participants ont félicité le Secrétariat pour le travail important réalisé dans la mobilisation des ressources.

57. A l'issue des discussions les délégués recommandent :

R8. Aux chargés de liaison du Programme EMPRES en Région occidentale d'engager, lors de leur 15ème réunion prévue du 23 au 28 janvier 2017 à Ouagadougou (Burkina Faso), une réflexion sur l'extension de la Phase II ou la mise en place d'une troisième Phase dudit Programme.

11. Présentation et validation des projets de protocole d'Accord avec les institutions régionales et internationales (AGRHYMET, Cirad et UEMOA)

58. En application de la recommandation R.14 formulée lors de la 7ème Session de la CLCPRO, quatre projets de protocole d'accord de coopération ont été préparés et soumis par le Secrétariat en vue de leur signature respectivement auprès de (i) l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) ; (ii) le Centre Régional de formation et d'application en agro-météorologie et hydrologie opérationnelle (AGRHYMET) ; (iii) le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) et (iv) l'Union du Maghreb Arabe (UMA).

59. Les délégués à la réunion de la 8ème Session ont examiné et validé les versions amendées proposées par l'UEMOA, l'AGRHYMET et le Cirad. Ces versions amendées seront transmises par le Secrétariat au Bureau juridique de la FAO pour validation avant leur signature par le Secrétaire Exécutif de la CLCPRO après l'accord de délégation de signature du Directeur Général de la FAO. S'agissant du projet de protocole d'accord avec l'UMA, les éventuelles remarques de cette institution sont toujours attendues.

60. Pour l'Autorité du Liptako Gourma (ALG) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le contact n'a pu être établi malgré les efforts du Secrétariat. Aussi, les délégués ont suggéré au Secrétariat exécutif de poursuivre ses efforts en vue de l'établissement des contacts avec ces institutions dans la perspective d'une collaboration avec celles-ci.

61. Au terme des discussions les délégués recommandent :

R9. A la CLCPRO de poursuivre la recherche de partenariats avec de nouvelles institutions telle que la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) et de relancer les contacts déjà entrepris avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

12. Formation : bilan de mise en œuvre du Plan de formation régional III (2015-2018)

62. Le Secrétariat a présenté le bilan des formations entreprises depuis juin 2014, que ce soit l'organisation de formations régionales ou bien les appuis apportés aux pays pour l'organisation de formations nationales ainsi que pour les formations individuelles. Il a également présenté les principales conclusions de l'évaluation du Plan de formation régional (PFR) II (2011-2014) sur la base desquelles a été élaboré le PFR III (2015-2018). Les délégués ont ainsi approuvé les recommandations formulées lors de l'atelier d'élaboration du PFR III (Agadir, Maroc, avril 2015). Le détail de cette présentation est en annexe 6. Il est à noter que le coffret en cours de finalisation et contenant les cinq modules de formation sur le Criquet pèlerin élaborés par la Commission sera distribué au cours de l'année 2016 en cinq exemplaires aux pays membres. Un jeu complet sera également envoyé au Centre Régional AGRHYMET.

63. Au cours des discussions les représentants du Centre Régional AGRHYMET ont informé les délégués qu'une formation sur le SIG et sur l'utilisation de la télédétection a été assurée par ce Centre. Ils ont également rappelé que le Centre peut assurer la formation de techniciens supérieurs dans le domaine de la protection des végétaux. Par rapport au point soulevé par le délégué de la Mauritanie relatif au personnel arabophone qu'il souhaiterait former en acridologie, les représentants de l'AGRHYMET ont indiqué que leur institution était en mesure d'assurer cette formation à condition que les candidats suivent au préalable une formation à la langue française (au sein du Centre) sur une période de six mois.

64. Par ailleurs, le besoin de former du personnel administratif et financier des UNLAs en matière d'audit interne a été soulevé. Les délégués ont ainsi exprimé le souhait qu'une formation régionale sur ce thème soit organisée.

65. Au terme des discussions, les délégués recommandent :

R10. A la CLCPRO d'organiser une formation régionale du personnel administratif et financier sur l'audit interne des Unités nationales de lutte antiacridienne.

R11. Aux pays de transmettre au Secrétariat de la CLCPRO les rapports des formations nationales réalisées afin de consolider la base de données des formations conduites dans l'ensemble de la région.

13. Recherche

13.1. Présentation du Plan régional de recherche II (2016-2019)

66. Le Secrétariat a présenté aux participants les principaux résultats de l'évaluation du Plan régional de recherche PRR I (2010-2013). Durant cette période, deux (2) thèses de doctorat et 18 mémoires de fin d'études de Master, ingénieur agronome ou troisième cycle en acridologie ont été publiés. Les résultats attendus ont été réalisés à hauteur de 55%. Les principales conclusions de l'évaluation mettent en exergue, comme point fort, que la plupart des travaux de recherche ont été réalisés par des chercheurs de la Région occidentale ayant fait l'objet de plusieurs publications dans des revues scientifiques de renommée internationale. Les points faibles cités sont : l'insuffisance de l'implication des Universités et des Instituts de recherche des pays de la région et des

chercheurs internationaux ainsi que le manque de coordination entre les structures de recherche.

67. Le Secrétariat a ensuite présenté les quatre thèmes prioritaires de recherche retenus dans le PRR II (2016-2019), élaboré à l'occasion de l'atelier régional sur la recherche tenu à Tunis, Tunisie, du 23 au 27 novembre 2015 et qui sont formulés en résultats présentés ci-après :

R1. Le système d'alerte précoce est amélioré.

R2. Les stratégies et méthodes alternatives de lutte respectueuses de l'environnement sont améliorées.

R3. Les impacts environnementaux de la lutte antiacridienne sont évalués.

R4. Les aspects socio-économiques liés au Criquet pèlerin sont mieux connus.

13.2. Discussion et approbation du projet national de recherche du Tchad

68. Dans le cadre de l'exécution du PRR II, le Secrétariat a informé les participants qu'un avant-projet de recherche du futur doctorant tchadien (M. Mathias Kayalto), boursier de la CLCPRO inscrit à l'Université Ibn Zohr d'Agadir (Maroc), a été élaboré et sa mise en œuvre devrait commencer en 2017.

69. Il a en outre rappelé que la précédente session de la CLCPRO a financé un projet de recherche présenté par le Maroc sur l'utilisation du *Metarhizium acridum* contre le Criquet pèlerin. Ledit projet devrait démarrer en octobre 2016, une fois que l'étudiant devant mener les travaux de recherche aura été sélectionné.

70. Par ailleurs, le Secrétariat a informé les participants qu'il a reçu un projet de recherche intitulé « Étude des indicateurs écologiques des biotopes des aires de reproduction et de grégarisation du criquet pèlerin (Forskäl, 1775) -Relevés floristiques sur les biotopes des aires grégarigènes au Tchad », présenté par le Tchad sollicitant son financement. Les participants à la Session l'ont ainsi soumis au Comité exécutif pour examen.

71. Après restitution des résultats du Comité exécutif, les participants ont jugé pertinent ledit projet et ont approuvé son financement tout en prenant en considération les remarques ci-après :

- Revoir à la baisse le budget dont une partie devrait être prise en charge par l'Etat du Tchad ;

- Prendre en compte la méthodologie et les données existantes dans la Florule des biotopes du Criquet pèlerin en Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest ;

- Harmoniser les méthodologies de collecte avec celles des études précédemment effectuées dans la Région sur le même thème ;

- Exploiter les images satellitaires anciennes et les comparer aux nouvelles images ;

- Mettre en place un Comité de thèse pour l'accompagnement scientifique du chercheur Kayalto Mathias.

13.3. Proposition de projet lié à l'utilisation des drones

72. Le Secrétariat a informé les participants des démarches entreprises depuis l'inscription dans le plan de recherche régional II (2016-2019) d'activités liées à l'utilisation des drones en lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale. Il a précisé qu'une réunion spécifique sur ce thème s'est tenue le 27 avril 2016 à Alger au siège de la commission qui a regroupé le responsable du DLIS, le Secrétaire exécutif de la CRC, le Directeur Général du centre national de lutte antiacridienne de la Mauritanie, le

représentant de la société HEMAV spécialisée dans le développement de drones et le Secrétariat de la CLCPRO. Au cours de cette réunion une note conceptuelle d'un projet conjoint entre les différents partenaires a été préparée. Le projet proposé vise à introduire et développer cette nouvelle technologie à même d'améliorer la détection rapide des populations acridienne et d'assurer la célérité des interventions. Le développement de cet outil dans le cadre de la lutte antiacridienne devra se concentrer sur la fourniture d'un bon rapport coût/efficacité.

73. Les partenaires de ce projet à savoir le DLIS, la CLCPRO et les deux autres commissions régionales de lutte contre le Criquet pèlerin (CRC et SWAC), collaboreront au sein d'un consortium de partenaires externes tels que HEMAV et d'autres instituts européens potentiels des Pays-Bas, de la France et du Royaume-Uni, intéressés par le projet et disposant de l'expertise technique requise dans ce domaine.

74. Selon les participants à la Session, le principal avantage de l'utilisation de drones est d'identifier rapidement les zones potentielles pouvant abriter les criquets pèlerins, y compris les zones d'insécurité et les zones inaccessibles et, éventuellement y traiter les infestations acridiennes par cet outil.

75. Les participants se sont félicités de cette initiative et ont approuvé les démarches en cours du Secrétariat visant l'introduction sans délai de cet outil. Ils ont, à cet égard, invité le Secrétariat et les autres partenaires à s'investir davantage dans la recherche de financement du projet.

76. A l'issue des discussions les délégués recommandent :

R12. A la CLCPRO d'étudier la possibilité d'assurer la prise en charge de la participation des chercheurs de la région à la conférence des Orthoptéristes, prévue du 30 octobre au 03 novembre 2016 à Rio (Brésil) pour leur permettre de présenter les résultats de leurs travaux de recherche sur le Criquet pèlerin et de financer en particulier la participation de M. Sory Cissé (Chargé de l'information acridienne au Mali) à ladite conférence.

R13. A la CLCPRO de financer l'abonnement d'un représentant de chacun des pays membres au journal de la société des Orthoptéristes pour bénéficier de la revue scientifique de cette société.

R14. A la CLCPRO de contribuer à rechercher les financements et identifier les partenariats nécessaires pour la mise en œuvre du projet d'utilisation des drones, projet novateur qui constituera sans aucun doute un atout supplémentaire dans la surveillance et la lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région Occidentale.

14. Environnement : activités réalisées de 2014 à 2016 et perspectives

77. Le Secrétariat a fait un rappel des activités accomplies par la CLCPRO et le programme EMPRES-RO de juillet 2014 à juin 2016 dans le cadre de la mise en œuvre des cahiers des charges environnementales dans l'ensemble de la Région occidentale. Le Secrétariat a mis l'accent sur les avancées dans les domaines de (i) l'élaboration de la cartographie des zones sensibles et leur prise en compte dans la nouvelle version de RAMSES ; (ii) l'utilisation par les pays du Système de gestion des stocks de pesticides (PSMS -*Pesticide Stock Management System*) développé par la FAO ; (iii) la mise à disposition des pays des kits complets pour la gestion appropriée des pesticides ; (iv) l'appui apporté au Tchad et au Sénégal pour la normalisation des conditions de stockage de pesticides et l'opérationnalisation de leur machine de rinçage et de pressage des fûts vides de pesticides ; (v) la poursuite de la mise en œuvre du

processus de triangulation des pesticides et ; (vi) l'état d'avancement de l'utilisation des biopesticides.

78. Le Secrétariat a également informé les participants de l'organisation prochaine d'une évaluation indépendante de la mise en œuvre du Cahier des charges environnementales (CCE) dans la Région occidentale et de l'engagement du Secrétariat à appuyer les efforts continus des pays à exécuter leur CCE et notamment le contrôle qualité des pesticides, l'amélioration des conditions de stockage et l'utilisation opérationnelle du *Metarhizium anacridum* pour lutter contre les résurgences et les infestations du Criquet pèlerin.

79. Les participants se sont félicités des réalisations significatives accomplies dans la prise en compte des aspects environnementaux et ont encouragé les Etats membres à poursuivre leurs efforts de mise en œuvre des exigences des CCE. Ils ont soutenu en particulier le travail accompli dans la promotion de l'homologation des biopesticides dans la Région.

80. Au terme des discussions, les délégués recommandent :

R15. Aux pays d'élaborer ou mettre à jour la cartographie des zones écologiquement sensibles aux pesticides avant la prochaine réunion des chargés de liaison du programme EMPRES en région occidentale prévue du 23 au 28 janvier 2017 à Ouagadougou au Burkina Faso.

15. Activités de communication aux niveaux national et régional de 2014 à juin 2016

81. Le Secrétariat a présenté les principales activités conduites depuis la 7ème Session dans le domaine de la communication, en application de la stratégie et du plan régional de communication correspondant. Il a ainsi mis en exergue (détails en annexe 7) :

- la révision de l'ergonomie du site web de la CLCPRO mise en ligne en mai 2015 (version française) tandis que la version arabe est prévue d'ici fin 2016 ;
- l'appui apporté aux pays pour la rédaction/mise à jour de leur plan national de communication ;
- la rédaction de procédures de communication en situation de crise et qui peuvent être intégrées dans les Plans Nationaux d'Urgence Antiacridiens (PNUAs) ;
- l'élaboration de produits de communication (posters, dépliants, personalisation des fournitures de la CLCPRO, …) ;
- l'édition de la 1ère *Newsletter* de la Commission en janvier 2015 ;
- la participation à la journée mondiale de l'alimentation en octobre de chaque année en Algérie ;
- la publication de fiches d'informations par le biais du Cadre de gestion des crises dans la filière alimentaire (FCC -*Food Chain Crisis Management Framework*) de la FAO.

82. Au cours des discussions, les pays se sont félicités des nombreuses activités du Secrétariat conduites dans le domaine de la communication qui sont essentielles pour la visibilité de la Commission en particulier l'édition du 1er numéro de la *Newsletter*. Ils ont en outre exprimé le souhait que cette *Newsletter* puisse être éditée avec une périodicité semestrielle. Les délégués des pays ont été invités à contribuer au contenu de cet important support de communication en transmettant au Secrétariat exécutif les informations sur les activités et les évènements réalisés dans les pays membres.

16. Etat de mise en œuvre du Système de Suivi-Evaluation du Programme EMPRES en Région occidentale

83. Le Secrétariat a présenté les principales activités conduites depuis la 7ème Session pour ce qui concerne la mise en œuvre du Système de suivi-évaluation (SSE) amélioré de la phase II du Programme EMPRES-RO (détails en annexe 8). Il a notamment mis en exergue l'atelier régional de suivi de la mise en œuvre du SSE et de l'utilisation du Système de veille des dispositifs nationaux de lutte antiacridienne (SVDN) organisé à Alger en Algérie du 28 septembre au 1er octobre 2015. Cet atelier, qui a réuni les chargés de suivi-évaluation des UNLAS, a permis de mettre à jour la formulation et la définition de certains indicateurs du SSE, réaliser une première analyse des informations enregistrées dans le SSE et préparer un canevas de rapport annuel de suivi-évaluation afin de valoriser au mieux l'outil. En outre, la version web du Tableau de bord a été préparée par le Secrétariat et sera mise à la disposition des pays à la fin du mois de juillet 2016.

84. Au terme des discussions, les délégués recommandent :

R16. Aux UNLAs de préparer à la fin de l'année 2016 le premier rapport annuel de suivi-évaluation afin de leur procurer des éléments objectifs quant aux résultats des activités de la lutte antiacridienne conduites dans leur pays au cours de l'année.

17. Examen des comptes annuels pour 2014, 2015 et 2016

85. Le Secrétariat a présenté la situation des contributions des Etats membres au 30 juin 2016 et les dépenses effectuées en 2014, 2015 et 2016 (au 30 juin 2016) –voir annexe 9 pour le détail.

86. **En ce qui concerne les contributions des Etats membres**, le montant cumulé des arriérés des contributions au 31 décembre 2015, était de 1 185 315 USD, soit près de deux fois le montant total des contributions annuelles dues, en légère diminution au cours des deux dernières années. Pour l'année 2016, seul le Maroc avait payé sa contribution au 30 juin 2016.

87. Les délégués ont par ailleurs noté avec satisfaction, depuis l'augmentation du barème des contributions en 2011 (passage de 227 000 à 639 000 USD) que le montant total des contributions annuelles reçues au cours des cinq dernières années a été en moyenne de 505 000 USD par an. La Mauritanie et le Niger en particulier ont été félicités pour avoir apuré leurs arriérés ou leur quasi-totalité. Un tour de table à ce sujet a permis de confirmer que les démarches étaient bien avancées dans l'ensemble des pays pour le paiement en 2016 de la contribution annuelle et d'une partie des arriérés le cas échéant.

88. **En ce qui concerne les dépenses des années 2014, 2015 et 2016 (au 30 juin 2016)**, à partir des contributions des Etats membres, les participants ont félicité le Secrétariat pour sa bonne gestion du fonds fiduciaire de la Commission. Les dépenses sur la période considérée ont en effet été de seulement 565 551 USD. **En ce qui concerne les dépenses à partir des ressources extra-budgétaires**, c'est-à-dire autres que celles issues des contributions des Etats-membres, les dépenses se sont élevées à 153 309 USD sur la période considérée.

89. Concernant les disponibilités budgétaires au 30 juin 2016, le solde du Fonds fiduciaire de la Commission est de **2 724 814 USD**, y inclus le reliquat des ressources extra-budgétaires (105 924 USD) et les 300 000 USD déposés sur le Fonds Régional de Gestion du Risque Acridien (FRGRA).

90. **Au terme des discussions, les délégués approuvent les comptes annuels de 2014, 2015 et 2016 (au 30 juin)**. En outre, ils invitent :

R17. Les pays à s'acquitter dans les meilleurs délais de leur contribution annuelle 2016 au fonds fiduciaire de la Commission et de poursuivre leurs efforts d'apurement des arriérés le cas échéant.

18. Elaboration du cadre logique et du programme de travail des activités ainsi que du budget pour le biennium 2017-2018

91. Le Secrétariat a dans un premier temps présenté un projet de cadre logique des activités de la Commission pour le biennium 2017-2018. Celui-ci a été établi sur la base de l'Accord portant création de la Commission. Dans le cadre du Programme stratégique de la FAO, il permet de préciser pour le prochain biennium les impacts, objectifs et résultats attendus de la Commission avec des indicateurs de réalisation, moyens de vérification et hypothèses pour la pleine réalisation des activités qui en découlent.

92. A l'issue de la présentation, les délégués ont approuvé le cadre logique des activités de la Commission (annexe 10).

93. Le Secrétariat a ensuite présenté de façon détaillée le projet de **programme de travail et le budget** (sur le fonds fiduciaire de la CLCPRO à partir des contributions des Etats membres) pour les années 2016 (rectificatif), 2017 et 2018. Le rectificatif de l'année 2016 intègre notamment la création de la FIRO ainsi que l'enveloppe supplémentaire de 100 000 USD qui pourra être accordée à la Mauritanie pour la mise en œuvre de son Plan d'action 2016-2017. Le budget total des années 2016, 2017 et 2018 s'élève respectivement à 1 031 803 USD ; 707 380 USD et 693 820 USD.

94. **Au terme des discussions les délégués ont approuvé le programme de travail et le budget pour 2016 (rectificatif) et pour le biennium 2017-2018**.

95. Le budget ainsi approuvé est présenté dans le tableau ci-après. Le budget du biennium 2017-2018 est également présenté selon la nomenclature comptable de la FAO en annexe 11.

Budget prévisionnel du fonds fiduciaire de la CLCPRO en USD (à partir des contributions des Etats membres)			
Description des activités	**2016 (rectificatif)**	**2017**	**2018**
Formation	**95 000**	**110 000**	**120 000**
Appui aux formations régionales	40 000	70 000	80 000
Appui aux formations nationales	10 000	10 000	10 000
Appui aux formations doctorales	20 000	20 000	20 000
Supervision des formations nationales	10 000	5 000	5 000
Echange de prospecteurs nationaux	15 000	5 000	5 000
Recherche	**45 000**	**50 000**	**50 000**
Appui aux projets nationaux de recherche	25 000	25 000	25 000
Appui à la mise en oeuvre du Programme régional de recherche	15 000	20 000	20 000
Appui éventuel à la Station d'Akjoujt	5 000	5 000	5 000
Environnement	**20 000**	**10 000**	**15 000**
Contribution atelier PSMS		5 000	
Appui à la mise en oeuvre des exigences environnementales	5 000	5 000	5 000
Appui à l'élaboration des cartes des zones sensibles	5 000		
Acquisition de biopesticides et d'IGRs	10 000		10 000
Plans de gestion des risques	**5 000**	**0**	**10 000**
Appui aux exercices de simulation	5 000		10 000
Appui aux prospections conjointes	**15 000**	**10 000**	**10 000**
Contribution à l'organisation des prospections conjointes	15 000	10 000	10 000
Suivi-évaluation	**5 000**	**5 000**	**5 000**
Appui à la mise en œuvre du SSE	5 000	5 000	5 000
Transmission de l'information acridienne	**5 000**	**35 000**	**35 000**
Abonnement Novacom		30 000	30 000
Gestion de l'information acridienne	5 000	5 000	5 000
Communication	**5 000**	**5 000**	**10 000**
Appui à la mise en œuvre du Plan de communication	5 000	5 000	5 000
Améliorer le site internet de la CLCPRO			
Elaboration et reproduction dépliants et logo CLCPRO			5 000
Echanges d'experts	**10 000**	**5 000**	**5 000**
Echange d'experts	10 000	5 000	5 000
Equipements non consommables	**371 100**	**187 000**	**137 000**
Achat de véhicules de la force d'intervention CLCPRO pour la lutte préventive	360 000	135 000	135 000
Appui pour acquisition d'équipements de laboratoire			
Appui pour acquisition d'équipements et matériel de recherche de terrain			
Appui pour achats d'équipements des équipes de suivi environnemental		10 000	
Appui pour acquisition de matériels de prospection (campement)		40 000	
Abonnement revues scientifiques	1 100		
Achat équipements informatiques et logiciels spécialisés	10 000	2 000	2 000
Equipements consommables	**5 000**	**2 000**	**2 000**
Matériel consommable divers	5 000	2 000	2 000
Appui à l'organisation des réunions (CLCPRO, EMPRES-RO)	**50 000**	**35 000**	**45 000**
10ème réunion du Comité exécutif CLCPRO (5 pays)			
8ème Session et 11ème réunion du Comité exécutif CLCPRO	35 000		
14ème réunion des chargés de liaison et 11ème réunion du comité de pilotage EMPRES-RO	15 000		
12ème réunion du Comité exécutif CLCPRO (5 pays)		25 000	
9ème Session et 13ème réunion du Comité exécutif CLCPRO			35 000
15ème réunion des chargés de liaison et 12ème Comité de pilotage EMPRES-RO		10 000	
16ème réunion des chargés de liaison et 13ème Comité de pilotage EMPRES-RO			10 000
Plaidoyer auprès des partenaires	**8 000**	**8 000**	**6 000**
Visite du Président de la Commission à la FAO Siège, dans les pays	8 000	8 000	6 000
Appui au Secrétariat	**44 000**	**44 000**	**44 000**
Appui au Secrétariat pour l'exécution de ses activités	10 000	10 000	10 000
Consultant gestion de l'information acridienne	34 000	34 000	34 000
Solidarité régionale	**210 000**	**100 000**	**100 000**
Budget Commission : appui éventuel aux pays	200 000	100 000	100 000
Appui éventuel aux pays en cas de résurgence (Mauritanie)			
Appui à l'organisation de la réunion des ministres des pays membres de la CLCPRO	10 000		
Imprévus	**20 000**	**20 000**	**20 000**
Sous-total	**913 100**	**626 000**	**614 000**
Frais de gestion FAO (13%)	*118 703*	*81 380*	*79 820*
Total dépenses prévues par rubrique d'activités	**1 031 803**	**707 380**	**693 820**
Contribution Fonds Régional de Gestion du Risque Acridien (compte "Baby 03")	**1 100 000**	**100 000**	**100 000**
Constitution de réserves (sur compte principal "Child 00")	**-1 492 803**	**-168 380**	**-154 820**
GRAND TOTAL	**639 000**	**639 000**	**639 000**

19. Renouvellement des membres du Comité exécutif pour les deux années à venir

96. Les Etats qui seront membres du Comité exécutif pour les deux prochaines années sont la Tunisie, l'Algérie, le Burkina Faso, la Libye et le Mali.

20. Points divers

97. **Transfert du Siège de l'ANLA du Tchad d'Abéché à N'Djamena**. Les délégués ont discuté la question soumise par leur collègue du Tchad de l'intérêt de transférer le Siège de l'Agence Nationale de Lutte Antiacridienne (ANLA) d'Abéché à N'Djamena. Des discussions et de l'expérience d'autres pays de la Région, il ressort qu'un positionnement du Siège de l'ANLA auprès des ministères et des délégations des donateurs à N'Djamena constituerait un atout supplémentaire pour le management de l'ANLA et faciliterait l'obtention des financements requis pour la conduite de la lutte préventive. Cela lui donnerait aussi une plus grande visibilité qui favoriserait son essor. En outre et, d'un point de vue opérationnelle, les locaux d'Abéché pourraient parfaitement constituer la base principale et bras opérationnel de l'ANLA à l'instar de ce qui est pratiqué au Mali avec Gao, au Niger avec Agadez et en Mauritanie avec Aïoun El Atrouss.

21. Lieux et dates de la 9ème Session de la CLCPRO et de la 12ème Réunion du Comité exécutif

98. Les délégués des Etats membres ont convenu de tenir :
    - à l'aimable invitation du délégué du Mali, la 12ème Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO au Mali en juin 2017, à une date à définir d'un commun accord entre le Secrétariat, la FAO et le pays hôte ;
    - à l'aimable invitation du délégué du Niger, la 9ème Session de la Commission et la 13ème Réunion de son Comité exécutif au Niger en 2018 (réunion conjointe), à une date à définir d'un commun accord entre le Secrétariat, la FAO et le pays hôte.
99. Les participants ont remercié le Mali et le Niger pour leur aimable invitation.

22. Adoption du rapport et clôture de la Session

100. Les délégués, après avoir apporté quelques modifications, **adoptent à l'unanimité le rapport de la réunion conjointe de la 8ème Session et de la 11ème Réunion du Comité exécutif de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale**.
101. Lors de la séance de clôture, Monsieur Patrick David, représentant par intérim de la FAO au Sénégal a exprimé sa vive reconnaissance au Gouvernement de la République du Sénégal pour la parfaite organisation de la Réunion conjointe de la 8ème Session de la CLCPRO et de la 11ème Réunion de son Comité exécutif et pour l'accueil chaleureux réservé aux participants. Il a rappelé l'engagement de la FAO à soutenir les pays membres de la CLCPRO. Il a salué le travail remarquable fait par la Commission et ses pays membres et a souhaité un excellent retour aux participants dans leur pays respectif.
102. Monsieur Mohamed Abdellahi Ebbe, Directeur Général du CNLA de la Mauritanie, au nom de l'ensemble des pays membres de la CLCPRO, a félicité le Secrétariat de la CLCPRO pour le travail accompli. Il a également remercié ses collègues du Sénégal pour l'accueil chaleureux réservé aux participants.

103. M. Mohamed Lemine Hamouny, Secrétaire Exécutif de la CLCPRO a remercié les Etats membres pour leur active participation à la Réunion. Il a aussi tout particulièrement, exprimé sa vive reconnaissance au Gouvernement du Sénégal d'avoir bien voulu organiser cette réunion qui s'est déroulée avec succès. Il a enfin souhaité un bon retour aux participants.

104. Pour sa part et au nom du Ministre de l'Agriculture et de l'Equipement Rural du Sénégal, le Dr Emile Victor Coly, Directeur de la protection des végétaux du Sénégal, s'est félicité de la bonne organisation de la réunion et des résultats positifs obtenus. Il s'est aussi réjoui de l'entente cordiale entre tous les participants et a indiqué que le Sénégal avait été honoré d'avoir organisé et présidé cette réunion conjointe de la CLCPRO et a souhaité aux participants un bon retour dans leur pays respectif.

Annexes

Annexe 1. Activités du Secrétariat de la CLCPRO de juillet 2014 à juin 2016.....31

Annexe 2. Suivi des recommandations de la 7ème Session et de la 10ème réunion du Comité exécutif de la CLCPRO.....38

Annexe 3. Force d'intervention de la Région occidentale (FIRO).....45

Annexe 4. Amélioration des rôles et responsabilités de la Commission et mécanismes de financement durable de la lutte contre le Criquet pèlerin 47

Annexe 5. Elaboration des plans de gestion du risque acridien 54

Annexe 6. Bilan de mise en œuvre du Plan de formation régional III (2015-2018) 57

Annexe 7. Activités de communication aux niveaux national et régional de 2014 à juin 2016.....60

Annexe 8. Etat de mise en œuvre du Système de Suivi-Evaluation du Programme EMPRES en Région occidentale.....62

Annexe 9. Examen des comptes annuels pour 2014, 2015 et 2016 63

Annexe 10. Cadre logique des activités de la Commission pour le biennium 2017-2018 67

Annexe 11. Budget du fonds fiducaire de la CLCPRO pour le biennium 2017-2018 présenté selon la nomenclature comptable de la FAO 71

Annexe 12. Liste des participants.....72

Annexe 1. Activités du Secrétariat de la CLCPRO de juillet 2014 à juin 2016

1. Bilan des activités du Secrétariat de la CLCPRO

Bilan général

Le Secrétariat de la CLCPRO/Coordination EMPRES-RO a accompagné les pays dans la réalisation des activités planifiées par la 7ème Session de la Commission tenue à Nouakchott, Mauritanie, en juin 2014. Il s'agit des activités conduites de juillet 2014 à juin 2016 et qui concernent les axes stratégiques en cours de mise en œuvre dans le cadre de la phase II (2014-2017) du programme EMPRES-RO. Des résultats importants ont été obtenus notamment sur le plan institutionnel à travers l'aboutissement de l'étude sur les rôles et responsabilités des Commissions et les mécanismes de financement durable de la lutte contre le Criquet pèlerin, de la réalisation régulière des plans de surveillance/lutte, de la gestion de l'information acridienne, des plans de gestion du risque acridien, de la formation, de la recherche, de la communication, du volet environnement, du suivi-évaluation et dans la mobilisation des ressources. Le détail de mise en œuvre de ces axes est présenté distinctement dans d'autres points de l'agenda de la réunion à l'exception de ceux présentés ci-après.

Gestion de l'information acridienne

Le Secrétariat de la CLCPRO a été en contact permanent avec les chargés de l'information acridienne des pays membres (i) d'une façon individuelle par l'assistance directe du chargé de l'information rencontrant des problèmes d'exploitation des outils de gestion des données acridiennes et cela à travers une communication Skype/Téléphone/Team Viewer ou, (ii) d'une façon groupée à travers des conférences Skype où divers sujets sont abordés et partagés entre les chargés de l'information (bien que la qualité de la connexion internet dans certains pays fasse défaut et perturbe le bon déroulement des conférences). Le tableau ci-après donne un résumé de la qualité de la connexion internet dans les pays de la Région occidentale (RO). Bien que le Secrétariat soit en train de tester des solutions hybrides (Mixage Skype + appels téléphoniques dans une même conférence), il reste que l'amélioration de la qualité de la connexion internet est primordiale.

Tableau 4 : Etat de la connexion internet dans les pays de la RO

Pays	Type de connexion	Débit	Remarque
ALGERIE	ADSL - moyenne	8 MO	Nombre important d'utilisateurs, diminuant ainsi de la qualité
BURKINA FASO	ADSL – non testée	1 MO	Perturbation de la fibre optique
LIBYE	WiMax (Clé) - bonne	2 MO	
MALI	ADSL - médiocre	1 MO	Débit faible par rapport au nombre d'utilisateurs
MAROC	ADSL - bonne	12 MO	Problème de voix IP (suspendue de temps à autre par le fournisseur)
MAURITANIE	ADSL - moyenne	2 MO	Perturbation de temps à autre
NIGER	ADSL - moyenne	1 MO	Groupe électrogène insuffisant pour faire fonctionner le réseau informatique en cas de panne électrique
SENEGAL	ADSL - moyenne	1 MO	Groupe électrogène insuffisant pour faire fonctionner le réseau informatique en cas de panne électrique
TCHAD	VSAT - médiocre	512 Ko	Débit faible
TUNISIE	WiMax (Clé) - bonne	1 Mo	

Les chargés de l'information utilisent actuellement d'une manière plus confortable RAMSES V4 et eLocust3. Une version plus améliorée de RAMSES (V4.1) sera distribuée prochainement et offrira plus de fonctionnalités d'exploitation des données et facilitera ainsi leur analyse.

Les bulletins sur la situation acridienne élaborés par tous les pays membres (sauf le Burkina Faso) de la CLCPRO sont diffusés aux niveaux, national, régional et international. Selon le DLIS du Siège de la FAO, la qualité des données, la ponctualité et le contenu des bulletins nationaux sont en constante amélioration mais, plus d'attention est nécessaire pour fournir une analyse technique solide et cohérente plutôt que juste un résumé des données. L'analyse devrait relier l'impact des conditions météorologiques sur l'écologie et les effets des conditions écologiques sur la situation acridienne actuelle et les développements attendus.

Les prévisions devraient être plus précises et détaillées, en particulier en ce qui concerne le timing, l'ampleur et l'emplacement des reproductions potentielles.

La dernière fonctionnalité de RAMSES V4 devrait être utilisée pour l'analyse et pour la production de cartes de haute qualité qui peuvent être incorporées dans le bulletin national.

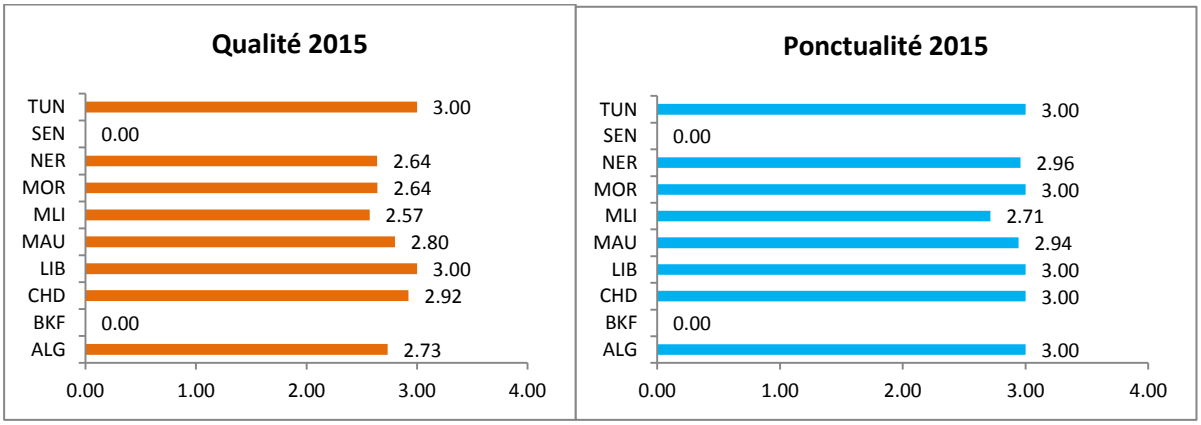

Figure 1 : Qualité et ponctualité des bulletins : chaque bulletin est noté sur une échelle de 1 à 3.

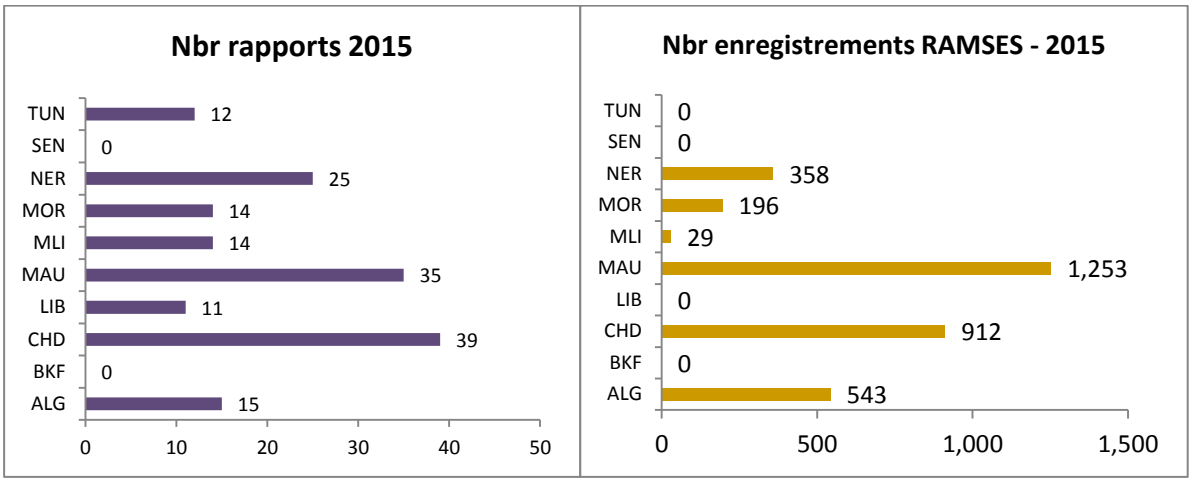

Figure 2 : Rapports et enregistrements RAMSES : nombre de rapports et enregistrements RAMSES envoyés au DLIS (Source : DLIS).

Le Secrétariat œuvre également à l'optimisation de l'activation/désactivation des eLocust3, vu le coût financier qu'une mauvaise gestion engendre et souhaite rappeler l'importance d'une meilleure gestion de l'activation/désactivation des *eLocust3* et cela en se référant au plan de surveillance national. Ainsi, l'année 2015 a été marquée par une amélioration de l'optimisation de l'activation/désactivation d'*eLocust3*.

Tableau 5 : Coût (USD) d'utilisation d'*eLocust* en 2014 et 2015 dans les pays

	Total 2014	Données uniquement	Act/desact	Total 2015	Données uniquement	Act/desct
Algérie	2 823	336	2 486	2 371	798	1 573
Tchad	1 514	393	1 121	1 642	993	649
Libye	1 082	16	1 066	255	15	240
Mauritanie	1 749	470	1 279	2 808	1 405	1 403
Mali	1 337	100	1 237	258	18	240
Maroc	1 573	63	1 510	1 274	278	996
Niger	1 824	243	1 582	1 138	501	637
Sénégal	89	0	89	0	0	0
Tunisie	0	0	0	0	0	0
TOTAL USD	**11 991**	1 621	10 369	**9 746**	4 009	5 737

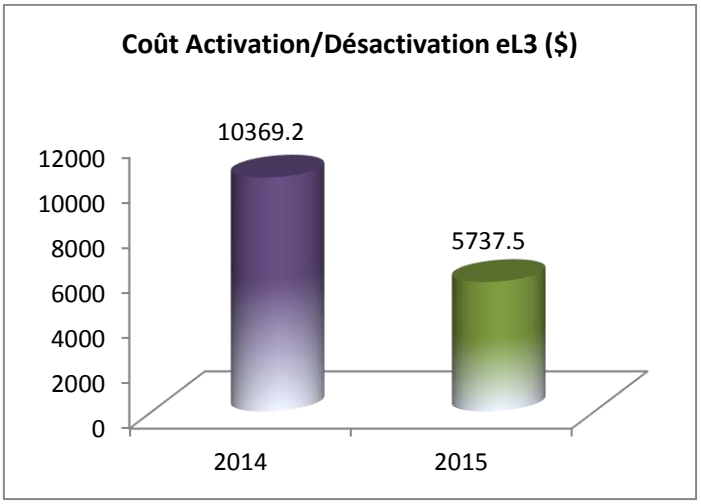

Figure 3 : Coût activation/désactivation d'*eLocust3*

***NB : Pour rappel** : coût de l'abonnement : 18,5 € ; coût de l'activation : 45 € ; coût de la désactivation : 15 € ; coût de transmission d'un message : 0,95 €.*

Missions de supervision de la Coordination régionale dans les pays

Le Secrétaire exécutif de la CLCPRO et Coordonnateur du Programme EMPRES-RO/Composante Criquet pèlerin et conformément aux recommandations de la 7ème session de la session s'est rendu en compagnie du Président de la Commission dans plusieurs pays de la région et ont tenu des réunions avec plusieurs donateurs potentiels de la Commission.

Ainsi, la mission du Secrétariat s'est rendue au Tchad, au Burkina Faso et au Mali, en Côte d'Ivoire et en Italie et a eu des entretiens avec les hauts responsables des pays visités et des institutions financières partenaires, la BAD et l'UEMOA relativement aux activités de la CLCPRO et le financement de la phase II du programme EMPRES-RO.

Présentation des conclusions et recommandation de la 7ème Session de la CLCPRO au Management de la FAO à Rome

Le Président de la Commission, M. Mohamed Abdellahi Ebbe et le Secrétaire exécutif, ont présenté les 22-25 octobre 2014 aux responsables du Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs (AG) de la FAO les décisions et recommandations de la 7ème Session de la CLCPRO, tenue à Nouakchott, Mauritanie, du 22 au 26 juin 2014. Ils ont rencontré à cet effet M. Wang, Sous-directeur général (AG) et M. Campanhola, Directeur de la Division de la production végétale et de la protection des plantes (AGP), M. Aymane Haji Directeur des finances, M. Antonio Tavares, conseiller juridique du Directeur Général de la FAO et M. Mark Davis responsable du Groupe des pesticides.

M. Ebbe a présenté brièvement la CLCPRO à ces hauts responsables de la FAO et a insisté sur les efforts consentis par les pays membres pour consolider les acquis de la phase I du programme EMPRES-RO (2006-2010) et rendre durable la lutte préventive dans la région occidentale. Il a tout particulièrement souligné l'augmentation substantielle des contributions des Etats membres de la CLCPRO au fonds fiduciaire et le paiement régulier par les pays membres de leurs contributions annuelles et a souhaité que la FAO continue son appui à la Commission et en particulier à la recherche de financement de la seconde phase du programme EMPRES-RO.

L'ensemble des personnes rencontrées se sont félicitées des résultats positifs accomplis par la Commission et ont exprimé leur disponibilité à continuer leur appui.

S'agissant du pourcentage appliqué aux frais de gestion par la FAO du fonds fiduciaire de la Commission, il a été mentionné que cette question est posée par la plupart des commissions créées sous l'égide de l'article XIV de l'Acte constitutif de la FAO et qu'elle devait être discutée lors de la prochaine Session du Comité financier.

Coopération avec les partenaires

Avec la CRC (Région centrale)

La coopération avec la CRC s'est poursuivie en 2014, 2015 et 2016 à travers notamment les échanges réguliers entre les deux secrétaires exécutifs et le transfert des connaissances et produits développés.

Sur le plan des échanges, le Secrétaire exécutif de la CRC a participé à la 7ème session de la CLCPRO et la 9ème réunion de son Comité exécutif tenues à Nouakchott, Mauritanie, en juin 2014 ainsi qu'à l'atelier régional de formation sur le suivi-évaluation, organisé par la CLCPRO à Alger en Algérie en septembre 2015. Le Secrétaire exécutif de la CLCPRO quant à lui a participé à la 29ème Session de la CRC et la 33ème réunion de son Comité exécutif à Dubaï, Emirats Arabes Unies, en novembre 2014 et a présenté l'expérience de la CLCPRO dans le domaine de la gestion du risque acridien à l'atelier régional organisé par la CRC sur la gestion du risque acridien à Hurghada, Egypte, en février 2015.

La CLCPRO a également apporté un appui consistant pour l'introduction du PSMS dans la Région centrale à travers notamment l'appui apporté par le chargé du PSMS au sein du Secrétariat de la CLCPRO qui a participé et contribué à la préparation et la modération de l'atelier régional sur le PSMS organisé par la CRC à Djeddah en Arabie saoudite en octobre 2015.

Par ailleurs, le SVDN développé par la CLCPRO est en train d'être testé par la CRC en vue de sa mise en œuvre dans la région centrale.

Avec l'UEMOA

Dans le cadre du renforcement des relations avec l'UEMOA et suite à des échanges de courriers entre la CLCPRO et l'UEMOA, le Secrétaire exécutif de la CLCPRO accompagné du Président de la Commission a visité le siège de l'UEMOA à Ouagadougou au Burkina Faso le 1er mars 2016. Au cours de cette visite deux volets importants ont été discutés : i) le Protocole d'accord de coopération entre la CLCPRO et l'UEMOA et ii) la participation de l'UEMOA au financement du Fonds régional de gestion du risque acridien (FRGRA).

Au cours de la visite au siège de l'UEMOA, le Président de cette institution s'est engagé à participer au financement du FRGRA et a demandé à ses services compétents de vérifier les démarches à suivre pour concrétiser cet appui financier. Le Protocole d'accord entre la CLCPRO et l'UEMOA a été discuté par les deux institutions et une version finale est en cours de validation par le bureau juridique de la FAO en vue de sa signature par les deux institutions.

Le chargé de la sécurité sanitaire des végétaux de l'UEMOA a participé à la réunion conjointe de la 7ème session de la CLCPRO et de la 9ème réunion de son comité exécutif tenue à Nouakchott, Mauritanie, en juin 2014 ainsi qu'à la 10ème réunion du Comité exécutif de la CLCPRO tenue à Dakar au Sénégal en mai 2015.

Avec l'UMA

Dans le cadre du renforcement des relations avec l'UMA, le Secrétaire général de l'UMA, en présence de ses collaborateurs chargés de la sécurité alimentaire, a reçu le Secrétaire

exécutif de la CLCPRO en mai 2015 à Rabat. A l'issue de l'audience, le Secrétaire Général de l'UMA a salué l'effort de la CLCPRO et a demandé à ses collaborateurs de formaliser la coopération avec la CLCPRO à travers la signature d'un protocole d'accord. En conséquence, un premier projet de Protocole d'accord a été soumis en mars 2016 à l'UMA en vue de sa signature lors de la 8ème Session de la Commission.

De plus, le Secrétaire exécutif a présenté les activités et l'expérience de la CLCPRO dans la gestion du fléau du Criquet pèlerin lors d'une réunion de l'UMA tenue à Tanger au Maroc du 11 au 13 avril 2016 et relative à l'élaboration d'une stratégie de lutte contre le charançon rouge du palmier et la bactérie *Xylella fastidiosa* affectant les oliviers et les agrumes dans l'espace de l'UMA. Suite à cette réunion, le Secrétaire exécutif s'est entretenu avec la chef de la division de la sécurité alimentaire à l'UMA et son collaborateur, le 14 avril 2016 à Rabat, afin de discuter et finaliser le projet de Protocole d'accord entre les deux institutions.

Avec le Cirad

La coopération avec le Cirad s'est poursuivie notamment à travers l'appui qu'apporte le Cirad aux thésards de la commission. La déclaration d'intentions conjointes qui avait été signée par la CLCPRO et le Cirad en juin 2009 lors de la 5ème session de la CLCPRO est devenue caduque. Celle-ci avait en effet été signée pour une durée de 5 ans et non renouvelée. Ainsi, un échange en juin 2016 de correspondances entre la CLCPRO et le Cirad propose de renouveler la coopération entre les deux institutions afin de réaffirmer la volonté conjointe de collaborer dans le cadre notamment du plan régional de recherche opérationnelle sur le Criquet pèlerin (2016-2019) en région occidentale. Ainsi, un nouveau projet de Protocole d'accord a été soumis à la mi-juin 2016 au Cirad en vue de sa signature prochaine.

Le Cirad reste un partenaire important de la Commission dans la mise en œuvre du plan régional de recherche II (2016-2019) et notamment l'encadrement des chercheurs de la région.

Avec le Centre régional AGRHYMET

Les échanges avec l'AGRHYMET ont été plus intenses en 2015. Ainsi l'AGRHYMET a participé activement à l'atelier régional d'élaboration du plan régional de recherche II (2016-2019) organisé à Tunis, Tunisie, en octobre 2015 et une délégation de haut niveau de cette institution régionale a visité le siège de la CLCPRO en décembre 2015. Au cours de cette visite le Protocole d'accord entre les deux institutions devant être reconduit a été discuté et une nouvelle version qui définit les priorités de collaboration élaborée.

L'AGRHYMET a également participé à la 14ème Réunion des chargés de liaison et à la 11ème Réunion du Comité de pilotage du Programme EMPRES-RO, tenues à Nouakchott, Mauritanie, en décembre 2015.

Avec AGPMM

Le Secrétaire exécutif et l'assistant technique auprès de la CLCPRO ont participé à l'atelier régional sur l'élaboration de plans de gestion du risque acridien dans le Caucase et en Asie centrale, tenu du 21 au 23 octobre 2015 à Pouchkine, Russie et, organisé par la FAO (Groupe AGPMM). Ils ont partagé avec les participants l'expérience de la CLCPRO dans ce domaine.

En relation avec le programme triennal (septembre 2013 – juin 2016) de réponse à l'invasion acridienne à Madagascar, plusieurs experts de la région ont participé à sa mise en œuvre technique et le Secrétaire exécutif de la CLCPRO, à l'occasion de la tenue de l'atelier de fin

de programme tenu en juin 2016, a présenté la stratégie de la lutte préventive ; fondements, mise en œuvre et avantages comparatifs et l'exemple de la Région occidentale de l'aire de distribution du Criquet pèlerin.

Avec le DLIS

Le Secrétariat entretient un contact régulier avec le DLIS de la FAO pour coordonner l'appui aux pays dans la domaine de la gestion de l'information acridienne et l'alerte précoce. En 2016, le DLIS et la CLCPRO ont préparé en collaboration avec la Mauritanie et d'autres partenaires une note conceptuelle pour un projet de recherche sur l'utilisation opérationnelle des drones.

Organisation des réunions annuelles EMPRES-RO

Le Secrétariat a préparé et participé aux réunions annuelles du programme EMPRES-RO à Tunis en Tunisie et à Nouakchott en Mauritanie, respectivement la 13ème réunion des chargés de liaison et la 10ème réunion du Comité de pilotage (décembre 2014) et la 14ème réunion des chargés de liaison et la 11ème réunion du Comité de pilotage (décembre 2015). L'organisation de ces réunions comprend les préparations des documents de travail, des bilans techniques et financiers de la mise en œuvre des plans d'action annuels et la modération des réunions.

Organisation de la 10ème réunion du Comité exécutif de la Commission

La 10ème Réunion du Comité exécutif de la Commission s'est tenue à Dakar, Sénégal, du 18 au 20 mai 2015. Les principaux points de son ordre du jour étaient les suivants :

- Examen des propositions d'amendement de l'Accord portant création de la CLCPRO.
- Etat des lieux de la mise en œuvre de la feuille de route sur les instruments financiers de la lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale.
- Examen de la mise à jour des modules de formation et adoption des modalités de mise en œuvre.
- Analyse des conclusions et recommandations du Plan de formation régional III (2015-2018).
- Plans de gestion du risque acridien.
- Cahier des charges environnementales.
- Examen des comptes annuels pour 2014 et 2015.

Annexe 2. Suivi des recommandations de la 7ème Session et de la 10ème réunion du Comité exécutif de la CLCPRO

Suivi des recommandations de la 7ème Session (Nouakchott, Mauritanie, 22-26/06/2014)

Recommandations	Suivi
Activités du Secrétariat	
R1. Au Secrétariat d'effectuer un rappel aux pays avec un échéancier des recommandations formulées à leur endroit.	➢ Des rappels ont été envoyés à chaque fois que nécessaire.
R2. Au Secrétariat d'intégrer le suivi des recommandations des Sessions et des Réunions du Comité exécutif dans les systèmes de suivi-évaluation national et régional.	➢ Les recommandations de la 7ème Session et de la 10ème Réunion du Comité exécutif ont été prises en compte dans la revue du système de suivi-évaluation réalisée en 2015.
R3. Au Secrétariat de poursuivre ses discussions avec les services compétents du Siège de la FAO en vue d'une réduction des frais de gestion appliqués au fonds fiduciaire de la Commission.	➢ La question a été posée à la Division des finances de la FAO mais il semble que seul le Comité financier puisse statuer sur cette réduction.
Situation acridienne	
R4. Aux pays d'envoyer leur plan prévisionnel de surveillance/lutte pour l'année 2014 au Secrétariat de la CLCPRO et ce conformément à la mise à jour du dispositif de surveillance élaboré lors de la réunion des experts, tenue à Nouakchott, Mauritanie, du 17 au 19 juin 2014 et approuvé lors de la 7ème Session de la CLCPRO.	➢ Les pays envoient régulièrement leur plan prévisionnel au secrétariat.
Formation	
R5. Au Secrétariat de finaliser la revue pédagogique des modules de formation et mettre en forme le support du module sur le suivi sanitaire et le soumettre ensuite aux pays pour validation.	➢ La révision des 5 modules de formation a été approuvée par la 10ème réunion du Comité exécutif de la CLCPRO en mai 2015 et une publication de 50 coffrets contenant les cinq modules a été réalisée en juin 2016 et sera distribuée aux pays.
R6. D'attribuer la bourse doctorale financée par la CLCPRO au Tchad à compter de 2015.	➢ La bourse a été attribuée au Tchad et les procédures sont en cours pour l'inscription de M. Mathias Kayalto à l'université Ibn Zohr à Agadir au Maroc à partir de l'année scolaire 2016-2017.

Recommandations	Suivi
Recherche	
R7. Au Secrétariat de la CLCPRO d'inviter les institutions nationales, régionales et internationales de recherche à l'atelier régional qu'il organisera en 2015 pour faire l'état des lieux de la mise en œuvre de l'actuel Plan régional de recherche opérationnelle sur le Criquet pèlerin en Région occidentale et en préparer un nouveau.	➢ Toutes les institutions nationales, régionales et internationales partenaires ont été invitées et la plupart d'entre elles ont effectivement participé.
Environnement	
R8. Au pays et au Secrétariat de la CLCPRO de prévoir la constitution, par triangulation ou acquisition, d'un stock minimal de réserve en pesticides au niveau d'un des pays de la ligne de front utilisable à tout moment par l'un d'entre eux en cas de nécessité.	➢ Un stock de 30°000 litres de Chlorpyrifos, don du Maroc, est dans le magasin central du CNLA de la Mauritanie au bénéfice de tous les pays et son transport a été organisé par la CLCPRO et financé par le fonds fiduciaire de la commission.
R9. Au Groupe Pesticide de la FAO à Rome d'impliquer le Secrétariat exécutif de la CLCPRO dans la mise en œuvre des projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial (GEF –*Global Environment Facility*) en ce qui concerne l'élimination des pesticides obsolètes et déchets associés.	➢ Le Secrétariat de la CLCPRO a été invité à participer à l'atelier de lancement de l'initiative *Pest and Pesticides Management in the Sahel and West Africa* et du projet régional FEM (Fonds pour l'Environnement Mondial), tenu à Ouaguadougou du 02 au 04 mars 2016.
R10. Au Groupe Pesticide de la FAO à Rome de mettre à la disposition des pays les outils nécessaires à la mise en œuvre de la base de données du Système de gestion des stocks de pesticides (PSMS –*Pesticide Stock Management System*) c'est-à-dire les codes-barres, les lecteurs des codes-barres et les différentes fiches de suivi et d'utilisation des stocks.	➢ Les outils ont été mis à la disposition des pays.
R11. Au Groupe Pesticide de la FAO à Rome de poursuivre l'appui aux pays dans le domaine du contrôle de qualité du reliquat des stocks de pesticides existants au niveau des pays.	➢ Cet appui se poursuit actuellement sur les fonds du projet USAID dont la clôture est prévue en avril 2017.
Budget de la CLCPRO	
R12. Au Secrétariat de la CLCPRO de prévoir dans le prochain budget de la Commission qui sera préparé pour la huitième Session, l'acquisition de véhicules pour les pays de la ligne de front.	➢ Le budget du prochain biennium qui sera discuté et validé par la 8ème session de la Commission prévoit cette acquisition mais aussi le Secrétariat souhaite proposer la création d'une force d'intervention de la CLCPRO pour pérenniser et améliorer l'efficacité de l'appui en matériel roulant envisagé.

Recommandations	Suivi
Réunion des ministres	
R13. A l'issue de la Réunion des ministres en charge de la lutte antiacridienne dans les Etats membres de la CLCPRO qui se tiendra en 2015 en Algérie, les pays membres de la CLCPRO sont invités à porter à la Session du Conseil de la FAO les conclusions et recommandations de cette réunion.	➢ Les discussions sont en cours entre l'Algérie et le Secrétariat pour l'organisation de cette réunion ministérielle en octobre 2016 ou en 2017. Le délégué de l'Algérie donnera plus d'information sur cette réunion ministérielle.
Coopération avec les institutions régionales	
R14. Au Secrétariat de la CLCPRO de préparer des protocoles d'Accord de coopération en vue de leur signature avec l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), l'Union du Maghreb arabe (UMA), l'Autorité du Liptako Gourma (ALG) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).	➢ Quatre protocoles d'accord avec l'UEMOA, l'AGRHYMET, l'UMA et le Cirad ont été préparés. Pour l'Autorité du Liptako Gourma (ALG) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Secrétariat n'a pas pu établir de contact toutefois ces deux institutions ont été invitées à participer à la 8ème Session de la Commission.
R15. (Invitent) l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), l'Union du Maghreb arabe (UMA), l'Autorité du Liptako Gourma (ALG) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à devenir observateurs des sessions de la CLCPRO.	➢ En vertu de l'Accord portant création de la CLCPRO, ces organisations inter-gouvernementales peuvent être invitées à participer aux sessions de la FAO chaque fois que souhaité et selon les procédures prévues par la FAO. En outre le statut d'observateur n'existe pas au sein de l'Organisation. Ces institutions ont ainsi été invitées à participer à la 8ème Session de la Commission.
R16. Au Secrétariat de la CLCPRO de proposer à l'Algérie d'inviter la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et l'Union du Maghreb arabe (UMA) à la réunion des ministres en charge de la lutte antiacridienne dans les pays membres de la CLCPRO qui se tiendra en 2015 en Algérie.	➢ La note verbale envoyée par le Secrétariat de la CLCPRO aux Ministère des Affaires Etrangères de l'Algérie au sujet de l'organisation de la réunion ministérielle a proposé à l'Algérie d'inviter les institutions citées.

Recommandations	Suivi
Financement des activités de coordination internationale de gestion de l'information acridienne	
R17. Considérant la grande importance que revêt le Criquet pèlerin et les rôles importants joués par les commissions régionales de lutte contre le Criquet pèlerin et le Groupe « Acridiens et ravageurs et maladies transfrontières des plantes » de la FAO dans la mise en œuvre de la stratégie de lutte préventive et la gestion des urgences acridiennes, (invitent) la FAO à continuer son appui régulier auxdites commissions et au Groupe précité ainsi qu'à son Service d'information sur le Criquet pèlerin (DLIS) en vue de servir les pays membres de l'Organisation.	➢ Un appui important a été attribué aux commissions et au DLIS.
R18. (Réitèrent leur invitation) aux responsables en charge du Service d'information sur le Criquet pèlerin (DLIS) de la FAO de rechercher des ressources financières auprès des pays et institutions donateurs en particulier pour le développement et le maintien du système d'alerte précoce.	➢ L'USAID a été sollicité, mais n'a pas émis de réponse positive. Les donateurs ne semblent pas être intéressés à financer des activités normatives de l'Organisation. Toutefois, le DLIS poursuit ses efforts pour réduire les coûts et trouver des alternatives.
R19. A la FAO d'impliquer les commissions régionales de lutte contre le Criquet pèlerin dans la négociation du contrat biannuel avec la société NOVACOM	➢ Un accord-cadre d'une durée de cinq ans a été négocié avec NOVACOM par le service des achats de la FAO (CSAP) pour le compte d'AGPMM et des commissions de lutte contre le Criquet pèlerin, aboutissant à une remise financière sur la fourniture des services d'*eLocust3* pour la période 2015-2020.

Suivi des recommandations de la 10ème réunion du Comité exécutif (Dakar, Sénégal, 18-20/05/2015)

Recommandations	Suivi
Mécanismes de financement de la lutte contre le Criquet pèlerin	
R1. Au Secrétariat de la CLCPRO d'établir une base de calcul du montant du Fonds régional de gestion du risque acridien pour être présentée et discutée lors de la prochaine réunion du Programme EMPRES en Région occidentale prévue en décembre 2015 à Ouagadougou au Burkina Faso.	➢ Lors de la 11ème réunion tenue en décembre 2015 à Nouakchott en Mauritanie, les délégués du Comité de pilotage du programme EMPRES-RO ont discuté de cette question et décidé qu'un groupe d'experts acridologues expérimentés se réunissent en février 2016 pour calculer le montant du FRGRA. Cette réunion s'est tenue comme prévu et ses résultats seront présentés lors de la 8ème Session de la Commission.
Plan de formation régional III (2015-2018)	
R2. Au Secrétariat de la CLCPRO de procéder à l'édition des cinq modules de formation approuvés par les délégués du Comité exécutif.	➢ Les cinq modules de formation ont été édités au cours du premier semestre 2016.
R3. Aux pays et au Secrétariat de la CLCPRO d'utiliser les modules de formation lors des formations nationales et régionales	➢ Les modules pertinents ont été utilisés par exemple lors de l'atelier régional sur les techniques de pulvérisation tenu en avril 2016 à Agadir au Maroc. Les délégués préciseront lors de la 8ème Session si ces modules ont aussi été utilisés depuis lors dans leur pays. Il conviendra d'échanger au cours de la 8ème Session sur les premiers retours d'expérience de l'utilisation de ces modules.
R4. Aux pays et au Secrétariat de constituer un fonds documentaire y compris l'acquisition de chaque thèse réalisée et publiée dans le cadre de la lutte antiacridienne dans le Région occidentale	➢ Cette recommandation est en cours de réalisation.

Recommandations	Suivi
Plans de gestion du risque acridien	
R5. Au Secrétariat d'organiser une journée spécifique sur la revue du Plan régional de gestion du risque acridien lors de la prochaine réunion des chargés de liaison du Programme EMPRES en Région occidentale prévue en décembre 2015 à Ouagadougou au Burkina Faso.	➢ Lors de leur 14ème réunion tenue en décembre 2015 à Nouakchott en Mauritanie, les chargés de liaison ont passé en revue le projet de Plan régional de gestion du risque acridien (PRGRA). Ils ont en particulier travaillé sur la procédure d'instruction par le Secrétaire exécutif d'une requête d'un pays pour bénéficier de fonds gérés par la Commission (Budget de la Commission ou Fonds régional de gestion du risque acridien). Les remarques formulées par les chargés de liaison ont été intégrées dans la version du PRGRA qui sera présentée pour validation aux délégués de la 8ème Session de la Commission.
R6. Au Secrétariat d'envoyer au Centre national de lutte antiacridienne du Maroc le chronogramme de l'organisation d'un exercice de simulation, établi à l'aune de l'expérience des exercices de simulation qui avaient été conduits au Mali et au Sénégal en 2011 et 2012 respectivement.	➢ Le Maroc a indiqué au Secrétariat au cours du premier semestre 2016 qu'il souhaitait reporter à l'année 2017 l'exercice prévu dans son pays. Le chronogramme sera communiqué en temps opportun.
R7. Au Secrétariat, conjointement avec le Centre national de lutte antiacridienne du Maroc, de prendre les dispositions nécessaires pour documenter l'exercice de simulation (film documentaire par exemple).	➢ Cette recommandation sera exécutée lors de la réalisation de l'exercice reporté à 2017.
Cahiers des charges environnementales	
R8. Aux pays membres d'envoyer au Secrétariat de la CLCPRO la liste des pesticides homologués dans leurs pays pour qu'elle soit publiée sur le site web de la Commission.	➢ Tous les pays membres sauf la Libye ont envoyé la liste des pesticides homologués dans leurs pays et la liste est publiée sur le site de la CLCPRO.
Budget de la CLCPRO	
R9. Les Etats membres à poursuivre la dynamique en cours pour s'acquitter de leur contribution annuelle au Fonds fiduciaire de la Commission au titre de l'année 2015 et régulariser leurs arriérés le cas échéant.	➢ La dynamique s'est poursuivie en 2015 puisque le montant total des contributions reçues en 2015 a été de 660 000 USD (supérieur aux contributions attendues de 639 000 USD). A noter que le Niger a payé la quasi-totalité de ses arriérés en 2015.
R10. Au Secrétariat d'attribuer à nouveau en 2015 à partir du Fonds fiduciaire de la CLCPRO le montant de 70 000 USD à la Mauritanie qui n'a pu être exécuté en 2014 pour des raisons administratives.	➢ Ce montant a été de nouveau attribué à la Mauritanie en 2015 et utilisé par cette dernière au cours de l'année en question.

Recommandations	Suivi
Divers	
R11. Aux pays membres de la Commission de revoir lors de leur prochaine Session la Composition du Comité exécutif pour lequel des experts ad hoc pourraient être désignés selon les thématiques qui seront abordées lors de la prochaine Réunion du Comité exécutif.	➢ Cette question sera abordée lors de la 8ème Session de la Commission.

Annexe 3. Force d'intervention de la Région occidentale (FIRO)

I. Objectif

L'effet du changement climatique sur le fonctionnement des aires de reproduction du Criquet pèlerin, l'amélioration de nos connaissances sur la dynamique des populations et la réalisation de prospections régulières ont permis aux pays de la ligne de front de détecter rapidement les premières résurgences du Criquet pèlerin. Ainsi depuis la dernière invasion de 2003-2005, la région a connu une résurgence majeure en 2012-2013 et la Mauritanie en particulier a connu des résurgences répétitives quasi-annuelles, 2006, 2009, 2010-2011, 2013-2014 et 2015-2016.

Le Secrétariat, en se basant sur ce qui précède et conformément à la recommandation N° 12 de la 7ème session de la CLCPRO, propose la constitution d'une force d'intervention de la Région occidentale (FIRO) qui sera basée en Mauritanie pour appuyer les quatre pays de la ligne de front de la Région occidentale, si nécessaire.

II. Evaluation des besoins de la FIRO

1.1 Besoins en investissement

La FIRO, sera composée de 12 équipes de prospection/lutte et une équipe de coordination, nécessitant un investissement d'environ 1°500°000 USD dont 1°170°000 USD pour le matériel roulant et 330°000°USD pour le matériel de campement et autres. Cet investissement peut se faire d'une manière progressive : une acquisition en 2016 de huit véhicules Tout terrain (3 double-cabines, 4 pick-up et 1 station-wagon). Ces véhicules serviront la mobilisation de trois équipes de prospection/lutte et une de coordination pour un montant d'environ 360°000 USD. Cet acquis sera renforcé annuellement par deux équipes de prospection (4 véhicules) pour atteindre 12 équipes de prospection/lutte et une équipe de coordination en 2022.

1.2 Besoin en fonctionnement

Les frais de mobilisation des équipes (moyens matériels et financiers) sur le terrain sont pris en charge par le fonds fiduciaire la commission ou à travers les projets d'appui en cas de résurgence majeure. En cas d'activité normative et suite à l'accord de la Commission, les frais de mobilisation des équipes sont à la charge du pays.

III. Contribution du pays hôte

Le pays hôte mettra à la disposition de la FIRO les structures adéquates pour l'entreposage du matériel roulant et les autres équipements et enverra régulièrement un rapport de l'état des moyens au Secrétariat de la CLCPRO.

IV. Modalités de mobilisation de la FIRO

En matière de modalité fonctionnelle, l'équipe mobilisée peut être composée du personnel du pays bénéficiaire uniquement comme elle peut être appuyée d'un prospecteur de la Région. Le programme de travail doit être établi entre le pays bénéficiaire et le Secrétariat de la CLCPRO. La responsabilité des moyens déployés incombe au pays bénéficiaire.

Toute mobilisation des moyens de la FIRO, requiert l'approbation préalable du Secrétaire exécutif et du Président de la CLCPRO.

V. Statut des moyens de la FIRO

Conformément à l'Accord portant création de la CLCPRO, tous les moyens entrant dans la constitution de la FIRO sont la propriété de la Commission.

VI. Aire d'intervention de la FIRO

Les zones d'intervention de la FIRO sont réparties sur tout le territoire mauritanien, le Mali (Adrar des Iforas, Timétrine et Tamesna), le Niger (Tamesna et l'Aïr) et le Tchad (Kalait et Salal).

Annexe 4. Amélioration des rôles et responsabilités de la Commission et mécanismes de financement durable de la lutte contre le Criquet pèlerin

1. Etat des lieux du processus d'amendement de l'Accord portant création de la Commission

Lors de la 7ème Session de la CLCPRO tenue en juin 2014 à Nouakchott en Mauritanie, M. Denis Fadda, consultant expert juridique, avait présenté le résultat des consultations qu'il avait conduites entre 2010 et 2012 auprès des pays, des secrétariats des commissions et du Siège de la FAO sur la question de l'amélioration des rôles et responsabilités des commissions de lutte contre le Criquet pèlerin créées en vertu de l'article XIV de l'Acte constitutif de la FAO. Les délégués avaient alors passé en revue 16 points thématiques[1] d'évolution possible de l'Accord portant création de la CLCPRO. Des discussions qui s'en étaient suivies, les délégués en avaient approuvé dix (10) directement et trois (3) qu'un groupe *ad hoc* avait examinées en marge de la Session et qui concernaient la définition des fonctions du Président de la Commission, du Comité exécutif et du Secrétaire exécutif. En outre, trois propositions n'avaient pas été retenues. Pour plus de détails il conviendra de se reporter au rapport (pages 16 à 18) de la 7ème Session de la CLCPRO.

Comme convenu, le consultant a ensuite préparé un projet d'amendement de l'Accord intégrant les conclusions des délégués de la 7ème Session de la CLCPRO et qu'il a soumis au Secrétariat en octobre 2014. Le Secrétariat a alors eu des échanges en janvier 2015 avec le Bureau juridique de la FAO qui a proposé des rectificatifs aux propositions d'amendement pour s'assurer de leur validité juridique et également tenir compte des orientations données par le Directeur général de la FAO en matière d'autonomie des organes statutaires de la FAO établis sous l'égide de l'Article XIV de son Acte constitutif.

Les délégués de la 10ème réunion du Comité exécutif de la CLCPRO, tenue en mai 2015 à Dakar au Sénégal, ont ensuite examiné les propositions d'amendements de l'Accord tel que revu en mars 2015 par le Bureau juridique de la FAO et intégrant les 16 points thématiques qui avaient été discutés lors de la 7ème Session de la CLCPRO. Les délégués ont ainsi relevé les principaux points qui n'ont pas été retenus par le Bureau juridique du Siège de la FAO (en comparaison des souhaits qu'ils avaient exprimés lors de la 7ème Session de la CLCPRO) et qui ont alors été directement discutés avec celui-ci par vidéo-conférence en séance plénière, notamment les thèmes suivants :

- la conclusion d'ententes ou accords qui doivent rester du ressort du Directeur général ;
- la possible convocation aux sessions de la Commission sur invitation de son Président ;
- les plaidoyers du Président de la Commission qui ne peuvent se faire qu'avec le Secrétaire exécutif qui est un fonctionnaire de la FAO ;
- les invitations de rang gouvernemental adressées au Secrétaire exécutif sujettes à l'approbation du Directeur général et ;
- la responsabilité du budget du fonds fiduciaire de la Commission qui n'est pas une question juridique mais d'ordre opérationnel à discuter avec le Département de la coopération technique de la FAO.

Depuis lors et, tenant compte de ces échanges, un nouveau projet de version finale a été préparé par le Bureau juridique et soumis au Comité des Questions Constitutionnelles et

[1] Les 16 points thématiques sont présentés dans un tableau récapitulatif en annexe 3 (pages 43 à 52) du rapport de la 7ème Session de la CLCPRO.

Juridiques (CQCJ) de la FAO lors de sa 102ème Session tenue du 14 au 16 mars 2016 et qui l'a approuvé. Les principaux amendements apportés à l'Accord sont les suivants :

- ajout du Burkina Faso comme pays membre (Art. III) ;
- mention des plans de gestion du risque acridien (Art. VI.1.c & VI.1.e) ;
- mise en exergue de la solidarité régionale (Art. VI.1.g) ;
- mention des axes stratégiques de la Commission tels que les plans de gestion du risque acridien, les cahiers des charges environnementales, les plans de communication et le système de suivi-évaluation (Art. VII.1.c) ;
- incitation des pays membres à se réunir périodiquement au niveau des ministres en charge de la lutte antiacridienne afin de conforter la solidarité régionale (Art. VII.2.d) ;
- précision que les ententes ou accords se font après approbation du Directeur général (Art. VII.3.a) et ajout d'un paragraphe sur cette question particulièrement pour le « …financement de certaines actions de la Commission ou de la constitution de fonds d'urgence » (Art. VII.3.b) ;
- ajout des fonctions du Président de la Commission (Art. VIII.B) ;
- précisions apportées pour les fonctions du Comité exécutif (Art. XII) ;
- ajout des fonctions du Secrétaire exécutif (Art. XIII.B).
- enfin et, profitant de la revue de l'Accord, quelques changements éditoriaux ont été apportés pour améliorer la rédaction du texte.

Depuis lors et en application des dispositions de l'article XVI, paragraphe 2[2] de l'Accord actuellement en vigueur, l'Ambassade de la République Algérienne Démocratique et Populaire à Rome a fait parvenir par note verbale le 29 avril 2016 au Directeur Général de la FAO, émanant du Ministère Algérien de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche, les propositions du Comité exécutif d'amendement de l'Accord portant création de la CLCPRO, en vue de l'approbation desdites propositions par le Conseil de la FAO et la CLCPRO à l'occasion de leurs prochaines sessions. Le Directeur général de la FAO avisera les Etats membres de la Commission de ces propositions d'amendements de l'Accord.

Par ailleurs et en application de l'article XVI, paragraphe 3[3] de l'Accord actuellement en vigueur, les propositions du Comité exécutif d'amendement de l'Accord ont été soumises au Conseil de la FAO lors de sa 154ème Session tenue du 30 mai au 03 juin 2016 et qui les a approuvées. En conséquence, ce nouveau projet d'Accord entrera en vigueur dès lors que les délégués de la Commission l'auront approuvé lors de leur prochaine Session.

2. Mise en œuvre de la feuille de route sur les instruments financiers

Les délégués ont fait le point sur l'état d'avancement des actions qui sont prévues dans la **feuille de route[4] de mise en œuvre des mécanismes financiers de la lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale,** approuvée lors de la 7ème Session de la

[2] Art. XVI, 2. : « *Des propositions d'amendements peuvent être présentées par tout Membre de la Commission ou par le Directeur général. Les premières doivent être adressées à la fois au président de la Commission et au Directeur général et les secondes au président de la Commission 120 jours au moins avant l'ouverture de la session au cours de laquelle elles doivent être examinées. Le Directeur général avise immédiatement tous les Membres de la Commission de toute proposition d'amendement.* »

[3] Art. XVI, 3. : « *Tout amendement au présent accord est transmis au Conseil de la FAO qui peut le désavouer s'il est manifestement incompatible avec les objectifs et les buts de l'Organisation ou avec les dispositions de l'Acte constitutif de la FAO.* »

[4] Feuille de route préparée par les experts de la Région occidentale qui s'étaient réunis du 17 au 19 juin 2014 à Nouakchott en Mauritanie, juste avant la 7ème Session de la CLCPRO.

CLCPRO. L'état d'avancement de ces actions est présenté dans la colonne « Suivi » de la feuille de route présentée ci-après.

Sur les 25 actions prévues dans la feuille de route, 22 ont été réalisées. Il convient de noter que la plupart des actions qui ont été entreprises sont relatées dans le Plan Régional de Gestion du Risque Acridien (PRGRA) qui a été par ailleurs présenté aux délégués de la présente Session.

FEUILLE DE ROUTE DE MISE EN ŒUVRE DES MÉCANISMES FINANCIERS DE LA LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN DANS LA RÉGION OCCIDENTALE			
Budget de l'Etat			
Actions à entreprendre	**Entité responsable/ Acteurs à impliquer**	**Calendrier/ Date limite d'exécution**	***Suivi***
Etablir un budget annuel de référence et un budget réel englobant toutes les sources de financement	UNLA	Annuellement	*Budget réel établi chaque année lors du Comité de pilotage EMPRES-RO.* *Budget de référence : à discuter avec les délégués*
Assurer le financement par les pays, en période de rémission/résurgence faible, des dépenses retenues lors de la réunion des experts de Nouakchott, 17-19 juin 2014 (Cf. tableau p. 9 du rapport de la réunion des experts)	UNLA	Permanent	*Aspect présenté chaque année lors du Comité de pilotage EMPRES-RO : financement en progression régulière dans les pays de la ligne de front*
Mettre à jour le Cadre/Plan national de gestion du risque acridien pour notamment intégrer : - format des dispositifs d'intervention en périodes de rémission/résurgence faible revus par les experts ; - les critères de déclenchement du PNUA proposés par les experts ; - leur procédure nationale de triangulation des pesticides.	UNLA	Fin 2014 ou 2015 selon les pays	*Template CNGRA/ PGRA mis à jour en février 2015, disponible auprès du Secrétariat*
Envoyer au Secrétariat de la Commission les budgets annuels et les dépenses réalisées selon la nomenclature harmonisée adoptée par les experts	UNLA	Annuellement	*En fin d'année pour les réunions EMPRES-RO*
Inclure dans le Plan régional de gestion du risque acridien la procédure régionale de triangulation des pesticides	CLCPRO	Fin 2014	*Voir PRGRA*
Préparer un document harmonisé de présentation des dépenses et de l'utilisation des ressources nationales	CLCPRO	2015	*Voir PRGRA et doc. associé*

Appuyer les UNLA dans leur travail de plaidoyer auprès de leurs autorités pour faciliter l'attribution d'un budget correspondant au budget de référence	CLCPRO	Permanent	*Voir PRGRA et missions Sec. Exécutif*
Fonds d'urgence national			
Actions à entreprendre	**Entité responsable/ Acteurs à impliquer**	**Calendrier/ Date limite d'exécution**	***Suivi***
S'assurer, le cas échéant, que le Criquet pèlerin est éligible au(x) fonds d'urgence nationaux « généralistes » existant et si tel n'est pas le cas entreprendre un plaidoyer pour ce faire	UNLA	Fin 2015	*A discuter avec les délégués*
Se familiariser avec les procédures d'accès au(x) fonds d'urgence « généraliste(s) » pour le ou lesquels le Criquet pèlerin est éligible	UNLA	Fin 2015	*A discuter avec les délégués*
Estimer les montants nécessaires selon les situations acridiennes et mettre à jour en conséquence le Plan National d'Urgence Antiacridien (PNUA)	UNLA	Fin 2014 ou 2015 selon les pays	*Scénarios des situations acridiennes discutés en décembre 2015. Montants insérés dans les PNUA lors de leur mise à jour*
Préparer un bulletin mensuel opérationnel sur les capacités des pays dans une situation acridienne de résurgence aggravée ou au-delà	CLCPRO	Fin 2015	*Voir PRGRA*
Budget de la Commission			
Actions à entreprendre	**Entité responsable/ Acteurs à impliquer**	**Calendrier/ Date limite d'exécution**	***Suivi***
Etablir un formulaire harmonisé de demande d'une UNLA d'un appui financier du fonds fiduciaire de la Commission	CLCPRO	2015	*Voir PRGRA et doc. associé*
Attribuer un plafond annuel de financement de 100 000 USD	Pays	Sessions biannuelles	*Inscrit dans les budgets des années 2014, 2015 & 2016*
Préparer un format harmonisé (canevas) de rapport technique et financier des UNLA	CLCPRO	2015	*Voir PRGRA et doc. associé*
Inclure dans le Plan régional de gestion du risque acridien les procédures relatives à l'utilisation du fonds fiduciaire de la Commission pour des activités d'appui aux UNLA	CLCPRO	Fin 2014 ou 2015 selon les pays	*Voir PRGRA et doc. associés*

Fonds régional de gestion du risque acridien			
Actions à entreprendre	**Entité responsable/ Acteurs à impliquer**	**Calendrier/ Date limite d'exécution**	***Suivi***
Etablir un formulaire harmonisé de demande d'une UNLA d'un appui financier du fonds régional de gestion du risque acridien	CLCPRO	2015	*Voir PRGRA et doc. associé*
Procéder au recrutement d'un économiste et d'un acridologue pour préparer une note conceptuelle sur le Fonds régional de gestion du risque acridien en vue d'assurer son plaidoyer	CLCPRO/FAO	Fin 2014	*Note conceptuelle finalisée lors de la réunion des experts sur le calcul du montant du FRGRA (Dakar, 24-2/02/2016)*
Attribuer une contribution annuelle de la CLCPRO au Fonds régional de gestion du risque acridien d'un montant de 100 000 USD	Pays	Sessions biannuelles	*100 000 USD/an versés depuis 2014 sur le Baby03 de la CLCPRO*
Réaliser un plaidoyer pour abonder le Fonds régional de gestion du risque acridien	Pays/CLCPRO /FAO	Permanent	*Réunion des ministres prévue en 2016*
Etablir le Fonds régional de gestion du risque acridien au niveau régional (Baby du fonds fiduciaire de la Commission)	CLCPRO/FAO	Fin 2014	*Création en juin 2016 d'un sous-compte (Baby03) sur le fonds fiduciaire de la CLCPRO*
Préparer un format harmonisé (canevas) de rapport technique et financier des UNLA	CLCPRO	2015	*Voir PRGRA et doc. associé*
Identifier un système de passation de marché simplifié qui permette des acquisitions rapides	CLCPRO/FAO	2014	*Propres procédures de la FAO qu'il est impératif de suivre*
Inclure dans le Plan régional de gestion du risque acridien les procédures relatives à l'utilisation du Fonds régional de gestion du risque acridien	CLCPRO	Fin 2014	*Voir PRGRA et doc. associés*
Constituer un stock minimal de sécurité, à déterminer, en pesticides (à travers une opération de triangulation ou/et une acquisition)	CLCPRO	Dès que les fonds sont disponibles	*30 000 L triangulés en 2016 du Maroc vars la Mauritanie par le biais de la CLCPRO*
Instruments internationaux de financement			
Actions à entreprendre	**Entité responsable/ Acteurs à impliquer**	**Calendrier/ Date limite d'exécution**	***Suivi***
Inclure dans les Plans nationaux et régional de gestion du risque acridien les procédures de mise en alerte et de déclenchement de l'utilisation des instruments internationaux selon les propositions des experts	Pays/CLCPRO	Fin 2014 ou 2015 selon les pays	*Voir PRGRA*

3. Mise en place du Fonds régional de gestion du risque acridien (FRGRA)

Mise en place du FRGRA

En application d'une des actions de la feuille de route de mise en œuvre des mécanismes financiers à savoir « Etablir le Fonds régional de gestion du risque acridien au niveau régional (Baby du fonds fiduciaire de la Commission) », le FRGRA a été concrètement mis en place au mois de juin 2016. Ainsi, un compte spécifique a été créé au sein du Fonds fiduciaire de la Commission (*Baby 03 - Regional Desert Locust Contingency Fund*).

En application de la feuille de route susmentionnée (action « Attribuer une contribution annuelle de la CLCPRO au Fonds régional de gestion du risque acridien d'un montant de 100 000 USD »), un montant de 300 000 USD a alors été transféré en juin 2016 sur ce Baby 03 à partir du compte principal du Fonds fiduciaire de la Commission et qui représente les contributions annuelles des années 2014, 2015 et 2016.

Calcul du montant du FRGRA

Par ailleurs et suite à la recommandation R1 du 10ème Comité exécutif (« Au Secrétariat de la CLCPRO d'établir une base de calcul du montant du Fonds régional de gestion du risque acridien pour être présentée et discutée lors de la prochaine réunion du Programme EMPRES en Région occidentale prévue en décembre 2015 à Ouagadougou au Burkina Faso ») et des discussions qui s'en sont suivies lors de la 14ème réunion des chargés de liaison du Programme EMPRES-RO (Nouakchott, décembre 2015), une réunion des experts relative au calcul du montant du **Fonds régional de gestion du risque acridien (FRGRA)** s'est tenue à Dakar au Sénégal du 24 au 26 février 2016. Les experts ont ainsi établi que le **montant total du FRGRA devrait s'élever à près de six (6) millions d'USD** (5 848 128 USD très précisément). La méthodologie de calcul de ce montant est explicitée dans le rapport[5] de la réunion des experts.

Note conceptuelle pour le plaidoyer du FRGRA

Les experts ont aussi examiné le projet de **note conceptuelle** qui appuiera le plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers pour abonder le FRGRA. Cette note, qui avait été examinée lors du 11ème Comité de pilotage du Programme EMPRES-RO tenue en décembre 2015 à Nouakchott en Mauritanie, a fait l'objet d'une ultime lecture. Des améliorations y ont ainsi été apportées ; sa version finale est présentée en annexe 4 du rapport de la réunion des experts. Les experts ont ensuite revu les caractéristiques du FRGRA pour assurer leur cohérence avec la note conceptuelle qui avait été revue juste auparavant. Celles-ci sont présentées dans leur version finale en annexe 5 du rapport et les amendements apportés ont été intégrés dans le projet de PRGRA.

Recommandations des experts pour le FRGRA

En outre, les experts ont formulé les quatre (4) recommandations suivantes que les délégués ont examinées :

[5] Rapport de la réunion des experts disponible au lien suivant : http://clcpro-empres.org/locust/images/articles/documents/autres/Rapport_Reunion_experts_Dakar_24_26_Fev_2016_Calcul_FRGRA_VA.pdf

R1. Aux pays membres de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale (CLCPRO), lors de sa 8ème Session prévue en juillet 2016, d'abonder le Fonds régional de gestion du risque acridien (FRGRA) à hauteur d'un million d'USD à partir du Fonds fiduciaire de la CLCPRO, tout en maintenant le versement annuel de 100 000 USD déjà approuvé lors de la 7ème Session.

R2. Aux pays membres de la CLCPRO, lors de sa 8ème Session prévue en juillet 2016, de rajouter au Système de financement de la lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale, les financements issus du Programme de coopération technique de la FAO ou TCP (Technical Cooperation Programme) comme instrument financier supplémentaire pour les situations acridiennes de résurgence majeure.

R3. Aux pays membres de la CLCPRO, lors de sa 8ème Session prévue en juillet 2016, d'examiner la proposition des experts définissant le montant d'environ six (6) millions d'USD pour le FRGRA.

R4. Les pays membres de la CLCPRO, le Secrétariat de la CLCPRO et la FAO de faire un plaidoyer permanent auprès des pays et partenaires techniques et financiers pour abonder le FRGRA.

Annexe 5. Elaboration des plans de gestion du risque acridien

➢ Au cours de leur 14ème réunion (Nouakchott, décembre 2015), les chargés de liaison du Programme EMPRES-RO ont échangé sur les **scénarios envisageables dans les plans de gestion des risques**. Ils ont ainsi convenu de prévoir des scénarios réalistes exprimés en nombre d'hectares à traiter, pour chacune des situations acridiennes envisagées à savoir de rémission (à prévoir dans le plan annuel type de surveillance/lutte), résurgence, recrudescence et invasion. Les chiffrages ainsi discutés (existant déjà dans les plans ou comme hypothèse de travail) et mis à jour lors de la 8ème Session sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 6 – Scénarios envisagés en nombre d'hectares à traiter dans les plans de gestion du risque acridien des pays selon la situation acridienne

Pays	Rémission*	Résurgence	Recrudescence	Invasion
Algérie	10 000	100 000	200 000	500 000
Burkina Faso	Sans objet car pays d'invasion			50 000 & 150 000
Libye				
Mali		50 000	100 000	300 000
Maroc				
Mauritanie				
Niger			100 000	500 000
Sénégal	Sans objet car pays d'invasion			350 000 & 600 000
Tchad		40 000	80 000	150 000
Tunisie	Sans objet car pays d'invasion			200 000 & 500 000

* A prévoir dans le plan annuel type de surveillance/lutte

➢ Au cours du premier trimestre 2015, le Secrétariat a mis à jour le **canevas du CGRA** pour les pays de la ligne de front et, du PNUA pour les pays d'invasion (version février 2015) pour y intégrer (i) le retour d'expérience de la menace acridienne au Sahel en 2012 et 2013, des exercices de simulation conduits au Mali en octobre 2011 et au Sénégal en décembre 2012 et, du processus d'élaboration des plans en tant que tel ainsi que, (ii) les derniers développements relatifs à la mise en place des mécanismes financiers de la lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale (feuille de route adoptée lors de la 7ème Session de la CLCPRO). Les principales modifications ainsi apportées dans ce canevas sont :

- l'élaboration d'un Plan annuel « type » de surveillance/lutte et le calcul des coûts unitaires des équipes d'intervention ;
- la détermination d'un budget annuel de référence pour la mise en œuvre du Plan de Prévention du Risque Acridien (PPRA) lors des situations acridiennes de rémission et de résurgence faible ;
- l'élaboration de scénarios chiffrés des moyens nécessaires selon les situations acridiennes (rémission, résurgence, recrudescence et invasion) ;
- la proposition de fiches « Guide » et « Réflexe » pour les différentes cellules du Poste de commandement national (PCN) ainsi que de fiches « Action » pour la cellule communication ;
- des simplifications apportées dans la structure du canevas ;

➢ Le Secrétariat a présenté le projet de **Plan régional de gestion du risque acridien (PRGRA)** lors du 10ème Comité exécutif de la CLCPRO (Dakar, Sénégal, mai 2015) et de la 14ème réunion des chargés de liaison du Programme EMPRES-RO (Nouakchott, Mauritanie, décembre 2015).

Pour rappel, ce projet de PGRA a été établi sur la base (i) des recommandations formulées lors de la « Réunion du groupe de réflexion pour l'élaboration d'un plan régional de gestion du risque dû au Criquet pèlerin » tenue en juillet 2010 à Nouakchott, Mauritanie et de (ii) la feuille de route sur les modalités de mise en place des mécanismes financiers de la lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale approuvée lors de la 7ème Session de la CLCPRO (Nouakchott, Mauritanie, juin 2014). Son objectif est de permettre à la CLCPRO d'être mieux outillée en particulier pour gérer une crise du Criquet pèlerin et coordonner les moyens d'intervention dans le but d'améliorer la coopération et la solidarité opérationnelle entre ses pays membres. Il est ainsi structuré en trois grandes parties, tel que recommandé par le Groupe de réflexion qui s'était réuni à Nouakchott en juillet 2010 :

1. Prévention et préparation à la crise en périodes acridiennes de rémission et de résurgence
2. Gestion de la crise en périodes acridiennes de recrudescence et d'invasion
3. Gestion de la post-crise lors du retour à une situation d'accalmie acridienne

Ce Plan régional est conçu comme un Guide permettant à l'échelon régional d'assurer une meilleure coordination des moyens et non de se substituer aux commandements nationaux.

Les délégués du 10ème Comité exécutif ont approuvé la structure globale du document et formulé des propositions d'amélioration portant notamment (i) sur la présentation des budgets annuels de référence et réels, (ii) sur le formulaire de demande d'une UNLA d'un appui financier à partir de fonds gérés par la CLCPRO, (iii) sur la rédaction d'une fiche en période de crise relative aux « Mesures de sauvegarde environnementale » et (iv) sur le fait de ne retenir qu'une seule fiche pour la gestion de la post-crise (« Organiser le retour d'expérience »).

Quant aux chargés de liaison, lors de leur 14ème réunion tenue à Nouakchott en Mauritanie en décembre 2015, ils ont travaillé en particulier sur une fiche stratégique du PRGRA à savoir celle concernant la procédure d'instruction par le Secrétaire exécutif d'une requête d'un pays pour bénéficier de fonds gérés par la Commission (Budget de la Commission ou Fonds régional de gestion du risque acridien). Après avoir apporté des améliorations à la fiche susmentionnée, ils ont aussi suggéré l'ajout de trois fiches concernant (i) la coopération bilatérale, (ii) l'organisation de réunions extraordinaires de la CLCPRO et (iii) la coordination de la réponse à une crise entre la FAO et la CLCPRO.

Le projet de Plan régional qui a été présenté aux délégués de la 8ème Session de la Commission intègre les remarques faites lors de la 10ème réunion du Comité exécutif et de la 14ème réunion des chargés de liaison du programme EMPRES-RO.

➢ Le bilan de l'utilisation du **SVDN** en 2015, comme indiqué dans le graphique ci-après, montre une certaine stabilité dans l'utilisation de l'outil par les pays par rapport à 2014.

Annexe 5

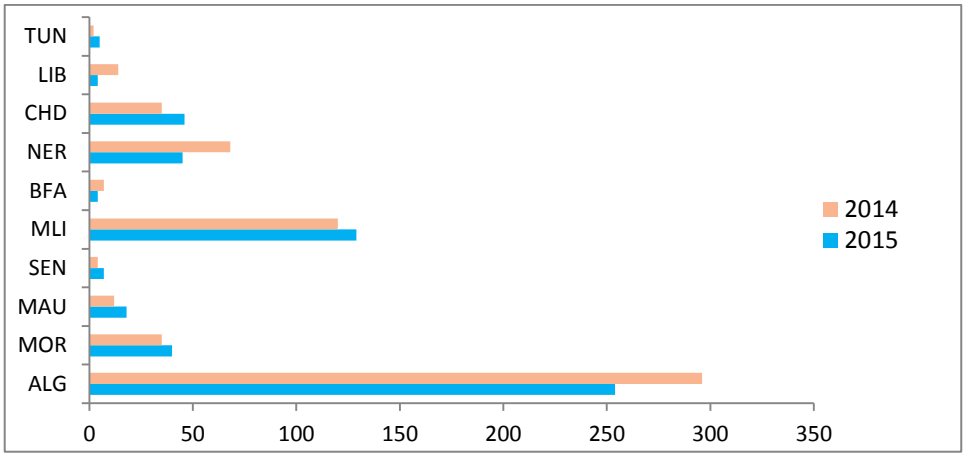
TUN
LIB
CHD
NER
BFA
MLI
SEN
MAU
MOR
ALG
0
50
100
150
200
250
300
350
2014
2015

Annexe 6. Bilan de mise en œuvre du Plan de formation régional III (2015-2018)

1. Formations réalisées en 2014 dans le cadre du PFR II

Dans le cadre du PFR II, les formations suivantes ont été réalisées en 2014 :

- **Formation régionales :** Trois formations régionales ont été organisées par le Secrétariat sur : (i) les techniques de pulvérisation contre le Criquet pèlerin (Niamey, Niger, mars 2015), (ii) les outils de collecte et de transmission des données de terrain eLocust3 (Agadir, Maroc, mai 2014) et (iii) les techniques de prospection (Biskra, Algérie, novembre 2014).
- **Formations individuelles :** Les travaux de recherche dans le cadre des thèses de doctorat financées par la CLCPRO, de Messieurs Sory Cissé (Mali) et Mohammed Lazar (Algérie), se sont poursuivis en 2014 (travaux qui ont fait l'objet de plusieurs publications depuis leurs débuts). Les thèses des deux doctorants ont été soutenues en 2015.

2. Mise en œuvre du PFR III (2015-2018)

2.1. Principales conclusion et recommandations du PFR III

Le Secrétariat a procédé en 2015 à l'évaluation du Plan de formation régional (PFR) II (2011-2014) sur la base de laquelle a été élaboré en avril 2015 le PFR III (2015-2018).

Le PFR III prévoit la réalisation de 16 formations régionales, 99 formations nationales, 60 formations individuelles de longue durée et une dizaine d'autres formations. L'accent est également mis sur l'accompagnement des formateurs ayant suivi des formations régionales, l'harmonisation des dispositifs de planification et suivi-évaluation des formations, l'optimisation des ressources humaines, didactiques et pédagogiques existantes (notamment l'utilisation des modules de formation mis à jour dans le cadre du PFR II), le renforcement de la coopération avec des institutions de formation de longue durée et la mobilisation des financements nécessaires. Les six résultats attendus du PFR III sont les suivants :

Les délégués ont fait le point sur l'état d'exécution des recommandations formulées lors de l'atelier d'élaboration du PFR III et rappelées ci-après :

R1. Aux pays et à la Coordination régionale de prendre en compte la question du Genre dans l'organisation des formations, aussi bien au niveau des formateurs que du public apprenant.

R2. Aux pays de veiller à planifier annuellement leur plan de formation sur la base du Plan de formation régional III et de faciliter le suivi évaluation de la mise en œuvre dudit plan.

R3. Aux pays de proposer à la Coordination régionale des candidats d'un niveau correspondant à celui prévu pour chaque formation régionale afin que le public y soit homogène.

R4. Aux pays de désigner un binôme de personnes éligibles aux formations régionales et ce pour chaque thème de formation.

R5. Aux pays de constituer dès 2015 la base de données des formations nationales selon la structure arrêtée d'un commun accord lors de l'atelier d'élaboration du Plan de formation régional III.

R6. A la Coordination régionale de constituer dès 2015 la base de données des formations régionales en intégrant toutes celles réalisées depuis 2007, selon la structure arrêtée d'un commun accord lors de l'atelier d'élaboration du Plan de formation régional III.

R7. A la Coordination régionale de développer des modules de formation sur les thèmes suivants : Système de gestion des stocks de pesticides (PSMS -Pesticide Stock Management System), gestion du matériel et parc auto, entretien et réparation du matériel de pulvérisation et de transmission.

R8. A la Mauritanie d'effectuer les différents aménagements nécessaires au niveau du Centre de formation de Aioun El Atrouss en vue de l'organisation de formations régionales sur les techniques de prospection à partir de 2016.

R9. Aux pays de s'assurer que les dispositions réglementaires sont prises pour que les candidats qui bénéficient des formations individuelles de longue durée réintègrent les Unités nationales de lutte antiacridienne.

R10. Aux pays de s'assurer que les rapports de formations nationales soient transmis à la Coordination régionale.

R11. Aux pays d'envoyer leur Base de données Formation à la Coordination régionale au moins une fois par an.

2.2. Formations réalisées en 2015–2016

- **Formations nationales**. Six formations nationales ont bénéficié d'un appui financier et méthodologique (coaching) de la part du Programme EMPRES-RO et de la CLCPRO : trois sur les techniques de prospection financées au Mali, en Mauritanie et au Niger, deux sur le suivi sanitaire et environnemental au Mali et en Mauritanie et une sur le Système de gestion des stocks de pesticides (PSMS) au Tchad.
- **Formations régionales.** Trois formations régionales ont été organisées par le Secrétariat sur (i) l'utilisation du Système de gestion des stocks de pesticides (Alger, Algérie, 02-04 juin 2015), (ii) la gestion de l'information acridienne (Nouakchott, Mauritanie, 08-12 juin 2015) et (iii) les techniques de pulvérisation (Agadir, Maroc, 18-22 avril 2016).
- **Formations individuelles**. La formation de cadres s'est poursuivie avec deux thèses, en vue de l'obtention du diplôme de doctorat, soutenues avec succès en 2015 par MM. Mohamed Lazar (félicitations du jury) et Sory Cissé (mention « très honorable »), tous deux boursiers de la CLCPRO :
  - M. Sory Cissé : "Etude des conditions et du seuil de grégarisation du Criquet pèlerin dans les aires de reproduction en Mauritanie occidentale", soutenue le 21 février 2015 à l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II / Complexe horticole d'Agadir au Maroc.
  - M. Mohammed Lazar : "La dynamique des populations du Criquet pèlerin (*Schistocerca gregaria* Forsk. 1775) dans ses aires grégarigènes du sud algérien. Apport des données historiques et satellitaires pour améliorer la prévision des pullulations", soutenue le 05 mars 2015 à l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique d'El Harrach à Alger en Algérie.

  Un autre doctorant, M. Mohamed Etheimine (Mauritanie) devrait soutenir sa thèse au plus tard en 2016.

  M. Kayalto Mathias (Tchad) qui a bénéficié d'une bourse de la CLCPRO attribuée en 2014, entamera sa formation doctorale à l'Université Ibn Zohr à Agadir au Maroc à partir d'octobre 2016.

2.3. Mise à jour et édition des modules de formation

Un processus de mise à jour de cinq modules de formation est engagé depuis 2012 sur les thèmes suivants : (i) Bio-écologie du Criquet pèlerin ; (ii) Techniques de prospection sur le Criquet pèlerin ; (iii) Techniques d'application des pesticides en Ultra-bas volume (UBV) en lutte antiacridienne ; (iv) Suivi environnemental en lutte antiacridienne et (v) Suivi sanitaire en lutte antiacridienne. Ce processus a permis d'assurer la révision technique et pédagogique des cinq modules de formation et de disposer de nouveaux supports pédagogiques desdits modules répondant aux besoins des différents types de formation. Afin de valider la version actuelle des modules, le 10ème Comité exécutif (mai 2015, Dakar) a passé en revue le contenu des cinq modules et a apporté des modifications sur leur partie relative à la stratégie et aux objectifs de la CLCPRO pour la lutte contre le Criquet pèlerin. Le Comité exécutif a ensuite validé la mise à jour des cinq modules et a encouragé les pays membres et le Secrétariat de la CLCPRO à les utiliser dans les formations nationales et régionales.

Le Secrétariat a en outre opté pour une conception originale de ces cinq modules de formation en forme de livrets de poche et ce, dans l'intention de les rendre disponibles à portée de main et donc plus agréables et faciles à consulter. L'impression de ces livrets a déjà été engagée et leur livraison aux pays est prévue d'ici décembre 2016.

Annexe 7. Activités de communication aux niveaux national et régional de 2014 à juin 2016

Dans le cadre de la stratégie et du plan régional de communication de la CLCPRO, le Secrétariat exécutif a mis en œuvre les activités suivantes :

- Révision de l'ergonomie du site web de la CLCPRO, à savoir :
  - L'optimisation et la mise à jour de ce dernier, ce qui le rend encore plus accessible pour le grand public.
  - La traduction du site web en langue arabe qui a été mise en ligne en juin 2016.
- Edition des modules de formation : Lors de la 10ème réunion du comité exécutif de la CLCPRO qui s'est tenue à Dakar en mai 2015, le Comité exécutif a passé en revue le contenu des cinq modules et a apporté des modifications sur la partie des modules relative à la stratégie et aux objectifs de la CLCPRO pour la lutte contre le Criquet pèlerin, Il a également validé la mise à jour de ces modules de formation et a encouragé les pays membres et le Secrétariat de la CLCPRO à les utiliser dans les formations nationales et régionales.
- Le Secrétariat de la CLCPRO a finalisé en 2015 la mise à jour des cinq (05) modules de formation relatifs au Criquet pèlerin afin de standardiser les contenus, les méthodes et les moyens pédagogiques des formations régionales. L'édition de ces modules est prévue d'ici le mois de décembre 2016 sous un format de livre de poche.
- Appui aux pays membre de la Commission pour l'élaboration et la mise à jour de leur plan national de communication : un appui a été effectué par le Secrétariat auprès du Mali, du Sénégal, du Tchad et de la Tunisie en 2014 et du Sénégal et du Tchad en 2015. Le Secrétariat reste à la disposition des pays membres pour renforcer leurs capacités en matière de communication et les invite à finaliser dans les meilleurs délais la mise à jour de leur plan national de communication le cas échéant.
- Rédaction de procédures de communication en situation de crise : en juin 2013, le Secrétariat avait également saisi l'expertise de M. D. Grégoire pour la rédaction de procédures de communication en situation de crise. Ces procédures sont désormais proposées sous forme de Fiches « Guide » et « Action » dans la dernière version (février 2015) du canevas du PNUA.
- Produits de communication : le Secrétariat a élaboré un certain nombre de produits de communication afin de développer la visibilité de la Commission aux niveaux régional et international :
  - Conception de posters et dépliants portant sur les différentes activités de la CLCPRO
  - Publication en janvier 2016 de la 1ère newsletter de la CLCPRO
  - Personnalisation des fournitures utilisées régulièrement lors des réunions et ateliers organisés par la CLCPRO
  - Participation à Alger la journée mondiale de l'alimentation qui a lieu annuellement (mois d'octobre)
  - Fiches d'information publiée par le biais du Cadre de gestion des crises dans la filière alimentaire (FCC -*Food Chain Crisis Management Framework*) de la FAO :

    Le FCC-EMPRES publie chaque mois une fiche d'information sur une thématique précise de la chaîne alimentaire. Ainsi, les fiches suivantes relatives aux activités de la CLCPRO/Coordination EMPRES-RO ont été publiées en 2015 et 2016 :

- Septembre 2015, Fiche d'information n°10 du FCC-EMPRES : *Baseline environmental requirements help reduce pesticide use in West and North-West Africa* (Exigences environnementales de base pour réduire l'usage des pesticides en Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest) : http://www.fao.org/3/a-i4938e.pdf
- Avril 2016, Fiche d'information n°4 du FCC-EMPRES : FAO's Commission ensures sustainability of Desert Locust preventive control *in West and North-West Africa* (La CLCPRO garante de la durabilité de la lutte préventive contre le criquet pèlerin en Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest : *http://www.fao.org/3/a-i5597e.pdf*

- Préparation d'une formation régionale sur la communication de crise :

  Un consultant expert en communication de crise a été identifié afin d'animer un atelier de formation de quatre jours sur la communication de crise pour les responsables des Unités Nationales de Lutte Antiacridienne qui sera organisée du 31 juillet au 03 août prochain à Oran en Algérie. Le but de cette formation est (i) de former les participants à mieux gérer l'information en période de crise, (ii) d'améliorer leurs compétences pour la préparation et la réalisation d'interviews auprès des médias audiovisuels, (iii) de comprendre l'importance du langage verbal et non verbal pour convaincre l'audience et (iv) de préparer des messages efficaces et comprendre ce que les journalistes recherchent.

- Consultation du site web de la CLCPRO/EMPRES-RO

  Le site web de la CLCPRO/EMPRES-RO (www.clcpro-empres.org) a été visité 70 140 fois du 01/01 au 31/12/2015 (Internautes et moteurs de recherches).

  L'évolution du nombre de visites de 2009 à 2015 se présente comme indiqué dans le graphe ci-dessous :

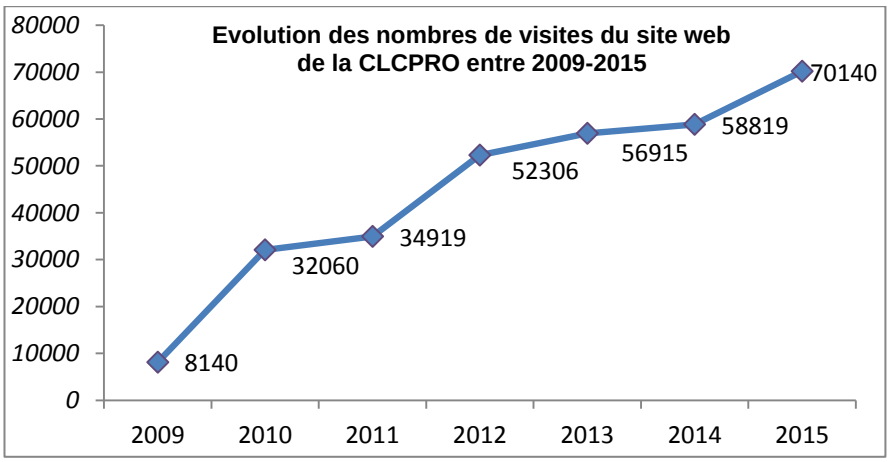

(Source: https://logs.ovh.net/clcpro-empres.org/urchin6/)

Il convient de rappeler que la nouvelle version française du site web de la CLCPRO a été mise en ligne au mois de mai 2015 et qu'elle répond d'une manière plus efficace aux besoins des utilisateurs en matière d'information sur les activités de la CLCPRO et valorise au mieux les résultats obtenus. Une version beta en arabe (www.clcpro-empres.org/locust/index.php/ar/) vient d'être mise en ligne dernièrement et sera renseignée au fur et à mesure.

Annexe 8. Etat de mise en œuvre du Système de Suivi-Evaluation du Programme EMPRES en Région occidentale

Mise à jour du Système de suivi-évaluation (SSE)

Conformément au Plan d'opération 2015 l'atelier régional de suivi de la mise en œuvre du Système de suivi-évaluation (SSE) du Programme EMPRES-RO et de l'utilisation du Système de veille des dispositifs nationaux de lutte antiacridienne (SVDN) dans les pays membres de la CLCPRO s'est tenu du 28 septembre au 1er octobre 2015 à Alger, Algérie.

Cet atelier a permis de passer en revue l'ensemble des indicateurs du Tableau de bord (TB) du SSE en vue de (i) discuter des difficultés rencontrées dans le renseignement de certains de ses indicateurs, (ii) réaliser une première analyse des informations renseignées depuis le démarrage du SSE en 2013 et (iii) attirer l'attention des chargés du suivi-évaluation sur l'importance de l'utilisation du SVDN dans le renseignement du TB du SSE.

Revue des indicateurs de résultats du Tableau de bord (TB) du SSE :

La revue des 28 indicateurs/sous-indicateurs du SSE à renseigner par les pays a conduit à revoir la formulation ou préciser la définition de 14 d'entre eux pour corriger la diversité des interprétations parfois constatée.

Le TB et la matrice de suivi-évaluation des résultats du SSE ont été mis à jour en conséquence. Leurs nouvelles versions sont présentées en annexes 3 et 4 du rapport de l'atelier d'Alger précité.

Rapport annuel de suivi-évaluation du Programme EMPRES-RO à présenter auprès du Directeur de l'UNLA

L'atelier a montré que le SSE était insuffisamment valorisé au niveau des UNLA. Ainsi et sur proposition du consultant, les chargés de suivi-évaluation ont travaillé sur un canevas de rapport annuel de suivi-évaluation à présenter auprès de leur Directeur respectif. Le canevas finalisé, intégrant les modifications apportées aux indicateurs du TB, est présenté en annexe 6 du rapport de l'atelier d'Alger précité.

Sur la base de ce canevas, il est attendu des chargés de suivi-évaluation qu'ils rapportent à la fin de chaque année les résultats du TB des indicateurs du SSE auprès de leur Directeur d'UNLA pour que ces derniers disposent d'éléments objectifs d'évaluation de leur UNLA et, *in fine*, d'un outil utile à leur management.

Version informatisée du SSE

Parmi les recommandations formulées par les chargés de suivi-évaluation lors de l'atelier régional d'Alger susmentionné (septembre-octobre 2015), l'une concerne la finalisation de l'informatisation du Système de suivi-évaluation.

Le consultant du Secrétariat de la CLCPRO chargé des systèmes d'information a travaillé sur la création de la version web du TB, qui est désormais disponible. Toutes les données des pays y ont été introduites jusqu'au premier semestre 2015 ; désormais les pays n'auront plus qu'à introduire dans la base de données les informations à partir du deuxième semestre 2015.

Annexe 9. Examen des comptes annuels pour 2014, 2015 et 2016

La CLCPRO dispose d'un fonds fiduciaire géré par la FAO, alimenté par les contributions de ses Etats membres et parfois par des contributions extraordinaires. Ce fonds contribue à financer les activités annuelles de la Commission selon un programme de travail et un budget réparti sur un biennium et approuvé par la Session de la Commission.

Contributions des Etats membres

Le montant total des contributions annuelles dues par les pays est de 639 000 USD selon le nouveau barème applicable depuis 2011. La situation des contributions par pays au 30 juin 2016 est présentée dans le tableau à la page suivante.

Au 31 décembre 2015, le montant cumulé des arriérés des contributions est de 1 185 315 USD, soit près de deux fois le montant total des contributions annuelles dues. Deux raisons expliquent cette situation : le montant élevé des arriérés au 31 décembre 2010 (515 783 USD) avant la mise en place du nouveau barème en 2011 et ; le montant total des contributions reçues en 2011, 2012 et 2013 qui n'atteignent pas celles attendues. Notons cependant que depuis l'adoption en 2011 du nouveau barème des contributions (passage d'un total annuel de 227 000 à 639 000 USD), le montant total des contributions reçues a notablement augmenté pour atteindre **en moyenne 505 000 USD/an** (voir tableau ci-après).

Tableau 7 - Contributions annuelles reçues de 2011 à 2015

Année	Montant (USD)
2011	237 127
2012	443 002
2013	471 760
2014	713 665
2015	659 914
Moyenne	**505 094**

Par ailleurs, le Directeur général de la FAO a adressé le 17 février 2016 aux Etats membres de la CLCPRO les lettres d'appel à contribution au titre de l'année 2016, dans lesquelles il leur rappelle, le cas échéant, le montant des arriérés à régulariser dans les 30 jours suivant la réception de la notification de la somme due. Cet envoi de l'appel à contribution dès le début de l'année devrait faciliter le paiement des contributions par les pays. Les Etats membres doivent donc prendre les dispositions nécessaires pour verser régulièrement leur contribution annuelle au Fonds fiduciaire de la Commission et régulariser leurs arriérés.

Ressources extra-budgétaires (hors contributions des pays)

Pour rappel, le montant total des ressources extrabudgétaires issues du projet FSP (Fonds de Solidarité Prioritaire -France) entre 2010 et 2013 est de 302 267,55 USD. Ces ressources, tel que prévu dans le projet et selon la demande du donateur, sont dédiées à l'amélioration du SVDN et à la mise en place de mécanismes financiers. Le reliquat de ces deux ressources extra-budgétaires est de **105 924 USD au 30 juin 2016**.

Disponibilités budgétaires

Concernant les disponibilités budgétaires au 30 juin 2016, le solde du Fonds fiduciaire de la Commission est de **2 724 814 USD**, y inclus le reliquat des ressources extra-budgétaires (105 924 USD) et les 300 000 USD déposés sur le Fonds d'urgence (Fonds régional de gestion du risque acridien).

Fonds fiduciaire No. 9169.00 - MTF/INT/006/MUL -
Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale

Statut des contributions au 30/06/2016 (en USD)

Code Oracle : TF - AGPDD - TFAA970089143

Etat membre	Arriérés au 31/12/2013	2014		2015			2016		
		Contribution due	Montant reçu	Contribution due	Montant reçu	Arriérés au 31/12/2015	Contribution due	Montant reçu au 30/06/2016	Arriérés au 30/06/2016
Algérie	150 000,00	150 000	300 000,00	150 000	150 000,00	0,00	150 000	0,00	150 000,00
Burkina Faso	35 969,09	24 000	0,00	24 000	0,00	83 969,09	24 000	0,00	107 969,09
Libye	375 614,67	165 000	0,00	165 000	0,00	705 614,67	165 000	0,00	870 614,67
Mali	95 231,25	24 000	0,00	24 000	0,00	143 231,25	24 000	0,00	167 231,25
Maroc	240 000,00	120 000	240 000,00	120 000	240 000,00	0,00	120 000	120 000,00	0,00
Mauritanie	86 665,31	27 000	113 665,31	27 000	26 488,61	511,39	27 000	0,00	27 511,39
Niger	129 816,68	19 500	0,00	19 500	135 078,22	33 738,46	19 500	0,00	53 238,46
Sénégal	52 745,96	25 500	0,00	25 500	24 444,03	79 301,93	25 500	0,00	104 801,93
Tchad	23 423,36	24 000	0,00	24 000	23 903,10	47 520,26	24 000	0,00	71 520,26
Tunisie	91 428,12	60 000	60 000,00	60 000	60 000,00	91 428,12	60 000	0,00	151 428,12
TOTAUX	**1 280 894,44**	**639 000**	**713 665,31**	**639 000**	**659 913,96**	**1 185 315,17**	**639 000**	**120 000,00**	**1 704 315,17**
Ressources extra-budgétaires			93 934,23*						

***** : Reliquat issu du projet FSP (clos depuis octobre 2012) et dédié à l'amélioration du SVDN et à la mise en place de mécanismes financiers.

a) Dépenses (USD) sur le Fonds Fiduciaire de la CLCPRO pour les années 2014, 2015 et 2016 (au 30 juin) <u>à partir des contributions des Etats membres</u>

Les dépenses 2014, 2015 et 2016 (arrêtées au 30 juin 2016) sont présentées ci-après.

Description des activités	Budget 2014	*Dépenses 2014*	Budget 2015	*Dépenses 2015*	Budget 2016	*Dépenses 2016*
Formation	**100 000**	***90 298***	**95 000**	***92 277***	**95 000**	***4 217***
Appui aux formations régionales	40 000	*53 646*	40 000	*38 418*	40 000	
Appui aux formations nationales	10 000	*3 418*	10 000	*20 951*	10 000	*648*
Appui au 3ème cycle en acridologie (intervenants étrangers, encadrants)	0		0		0	
Appui aux formations doctorales	20 000	*33 234*	20 000	*3 112*	20 000	*1 699*
Supervision des formations nationales	5 000		10 000		10 000	
Evaluation Plan de formation régional II	10 000		0	*29 797*	0	
Echange de prospecteurs nationaux	15 000		15 000		15 000	*1 870*
Recherche	**45 000**	***0***	**45 000**	***0***	**45 000**	***0***
Appui aux projets nationaux de recherche	25 000		25 000		25 000	
Appui aux travaux de recherche des étudiants de 3ème cycle	0		0		0	
Appui à la mise en oeuvre du Programme régional de recherche (consultants)	15 000		15 000		15 000	
Appui éventuel à la Station d'Akjoujt	5 000		5 000		5 000	
Environnement	**20 000**	***323***	**45 000**	***8 959***	**20 000**	***1 075***
Contribution atelier gestion des pesticides	0		10 000	*8 959*	0	*1 075*
Appui à la mise en oeuvre des exigences environnementales	5 000		5 000		5 000	
Appui à l'élaboration des cartes des zones sensibles	5 000		5 000		5 000	
Acquisition de biopesticides et d'IGRs	10 000	*323*	10 000		10 000	
Evaluation environnementale	0		15 000		0	
Plans de gestion des risques	**0**	***0***	**5 000**	***0***	**5 000**	***0***
Appui aux exercices de simulation	0		5 000		5 000	
Appui aux prospections conjointes	**15 000**	***0***	**15 000**	***0***	**15 000**	***0***
Contribution à l'organisation des prospections conjointes	15 000		15 000		15 000	
Suivi-évaluation	**5 000**	***-1 529***	**5 000**	***0***	**5 000**	***0***
Appui à la mise en œuvre du SSE	5 000	*-1 529*	5 000		5 000	
Transmission de l'information acridienne	**5 000**	***17 287***	**65 000**	***-29 550***	**5 000**	***200***
Abonnement Novacom	0	*9 991*	60 000	*-32 039*	0	*200*
Gestion de l'information acridienne	5 000	*7 296*	5 000	*2 489*	5 000	
Communication	**15 000**	***1 099***	**5 000**	***3 395***	**5 000**	***386***
Appui à la mise en œuvre du Plan de communication	5 000		5 000	*2 624*	5 000	*386*
Améliorer le site internet de la CLCPRO	5 000		0		0	
Elaboration et reproduction dépliants et logo CLCPRO	5 000	*1 099*	0	*770*	0	
Echanges d'experts	**10 000**	***0***	**10 000**	***0***	**10 000**	***0***
Echange d'experts	10 000		10 000		10 000	
Equipements non consommables	**40 000**	***0***	**10 000**	***30 176***	**10 000**	***9 433***
Achat d'un véhicule conduite intérieure pour le Secrétariat	30 000		0	*30 176*	0	*9 433*
Appui pour acquisition d'équipements de laboratoire	0		0		0	
Appui pour acquisition d'équipements et matériel de recherche de terrain	0		0		0	
Appui pour achats d'équipements des équipes de suivi environnemental	0		0		0	
Appui pour acquisition de matériels de prospection (campement)	0		0		0	
Abonnement revues scientifiques	0		0		0	
Achat équipements informatiques et logiciels spécialisés	10 000		10 000		10 000	
Equipements consommables	**5 000**	***0***	**5 000**	***0***	**5 000**	***0***
Matériel consommable divers	5 000		5 000		5 000	
Appui à l'organisation des réunions (CLCPRO, EMPRES-RO)	**30 500**	***10 439***	**40 000**	***15 438***	**50 000**	***7***
7ème Session et 9ème réunion du Comité exécutif CLCPRO	0	*-20*	0		0	
10ème réunion du Comité exécutif CLCPRO (5 pays)	0		25 000	*15 438*	0	*7*
8ème Session et 11ème réunion du Comité exécutif CLCPRO	0		0		35 000	
12ème réunion des chargés de liaison et 9ème Comité de pilotage EMPRES-RO, Alger	10 500	*10 459*	0		0	
13ème, 14ème & 15ème réunions des chargés de liaison EMPRES-RO 10ème, 11ème & 12ème réunions du Comité de pilotage EMPRES-RO	20 000		15 000		15 000	
Plaidoyer auprès des partenaires	**8 000**	***3 994***	**8 000**	***2 160***	**8 000**	***6 530***
Visite du Président de la Commission à la FAO Siège, dans les pays	8 000	*3 994*	8 000	*2 160*	8 000	*6 530*
Appui au Secrétariat	**44 000**	***5 808***	**44 000**	***17 603***	**44 000**	***40 979***
Appui au Secrétariat pour l'exécution de ses activités	10 000	*2 477*	10 000	*1 135*	10 000	*2 251*
Consultant gestion de l'information acridienne	34 000	*3 331*	34 000	*16 469*	34 000	*38 729*
Solidarité régionale	**170 000**	***0***	**110 000**	***63 201***	**100 000**	***99 777***
Budget Commission : appui éventuel aux pays	100 000		100 000		100 000	*95 669*
Appui éventuel aux pays en cas de résurgence (Mauritanie)	70 000			*63 201*		*4 108*
Appui à l'organisation de la réunion des ministres des pays membres de la CLCPRO	0		10 000		0	
Imprévus	**20 000**	***0***	**20 000**	***0***	**20 000**	***0***
Sous-total	**532 500**	***127 718***	**527 000**	***203 660***	**442 000**	***162 605***
Frais de gestion FAO (13%)	*69 225*	*17 605*	*68 510*	*37 680*	*57 460*	*16 283*
TOTAL	**601 725**	***145 323***	**595 510**	***241 340***	**499 460**	***178 888***

Le total des dépenses du Fonds fiduciaire de la CLCPRO assurées à partir des contributions de ses Etats membres pour les années 2014, 2015 et 2016 (au 30 juin) est de **565 551 USD**,

frais de gestion FAO inclus. **Ces dépenses sont respectivement de 145 323, 241 340 et 178 888 USD pour 2014, 2015 et 2016 (au 30 juin)**.

Ces dépenses sont inférieures aux budgets annuels établis lors de la 7ème Session en raison de l'appui apporté par les projets du Programme EMPRES-RO. Il est à souligner l'absence de dépenses pour des activités de recherche mais la mise en place du Plan régional de recherche (2016-2019) conduira à la mise en œuvre d'activités dans ce domaine.

Les projets de l'AFD et de l'USAID qui contribuent au financement du Programme EMPRES-RO ont permis de financer un grand nombre d'activités initialement prévues sur le budget de la CLCPRO. **La Commission, garante de la durabilité des dispositifs de lutte préventive en place dans les pays de la Région occidentale, prépare donc l'avenir en poursuivant sa politique de constitution de réserves pour (i) pouvoir appuyer les pays si nécessaire par le biais du système de financement mis en place (fonds d'urgence régional en particulier) et (ii) anticiper la fin des projets qui financent le programme EMPRES-RO.**

Rappelons aussi la prise en charge chaque année par la FAO de dépenses tel que prévu dans l'Accord portant création de la CLCPRO et qui s'élèvent à **environ 400 000 USD par an**, pour les salaires des postes FAO du Secrétaire exécutif, de la secrétaire, du chauffeur et de la chargée de l'entretien des locaux ainsi qu'un appui au frais de fonctionnement du Secrétariat.

Il convient enfin de rappeler la contribution importante de l'Algérie qui héberge le Siège de la Commission et met ainsi à sa disposition des locaux et du personnel du Ministère chargé de l'agriculture et prend aussi en charge des frais de fonctionnement (eau, électricité, téléphone, entretien des véhicules et des locaux…).

Il convient enfin de mentionner que 300 000 USD ont été transférés entre 2014 et 2016 (100 000 USD/an) sur le Fonds régional de gestion du risque acridien (Baby03 du Fonds fiduciaire de la Commission).

b) Dépenses (USD) sur le Fonds Fiduciaire de la CLCPRO pour les années 2014, 2015 et 2016 (au 30 juin 2016) <u>à partir des ressources extrabudgétaires</u>

Les dépenses réalisées en 2014, 2015 et 2016 (au 30 juin 2016) sur le Fonds fiduciaire de la Commission à partir des ressources extrabudgétaires se sont élevées au total à **153 309,13 USD**, sont réparties comme suit :

- amélioration du SVDN (contrat FAO/Cirad signé en décembre 2013 et clos fin 2014) : -6 190,25 USD ;
- réunion sur le Système de financement de la lutte contre le Criquet pèlerin, tenue à la FAO, Rome, 11-13 mars 2014 (consultation Mme Deshormes, frais d'organisation, autorisations de voyage et interprétation) : 67 938,83 USD ;
- organisation de la réunion des experts (17-19/06/2014) et de la 7ème Session de la CLCPRO (22-26/06/2014) à Nouakchott, Mauritanie : 56 354,73 USD ;
- organisation de la 13ème réunion des chargés de liaison (01-05/12/2014) et de la 10ème réunion du Comité de pilotage (08-09/12/2014) du programme EMPRES-RO tenues à Tunis, Tunisie : 26 104,13 USD ;
- organisation de la 14ème réunion des chargés de liaison (07-11/12/2015) et de la 11ème réunion du Comité de pilotage (14-15/12/2015) du programme EMPRES-RO tenues à Nouakchott, Mauritanie : 9 101,69 USD.

Au 30 juin 2016, le solde budgétaire des ressources extra-budgétaires est de 105 923,94 USD[6].

[6] Ce solde inclut également les dépenses antérieures à l'année 2014 (première dépense effectuée en 2013 pour un montant de 43 034,48 USD).

Annexe 10. Cadre logique des activités de la Commission pour le biennium 2017-2018

Le cadre logique des activités de la Commission présenté ci-après a été soumis à l'approbation des délégués. Il a été établi sur la base de l'Accord portant création de la Commission. Dans le cadre du Programme stratégique de la FAO, il permet de préciser pour le prochain biennium 2017-2018 les impact, objectifs et résultats attendus de la Commission avec des indicateurs de réalisation, moyens de vérification et hypothèses pour la pleine réalisation des activités qui en découlent.

Chaîne de résultats	Indicateurs[7]				Hypoyhèses
	Indicateurs	Point de départ[8]	Cible	Moyens de vérification	
Impact[9]: La lutte contre la pauvreté, la sécurité alimentaire et la préservation de la santé humaine et animale et de l'environnement sont améliorées (Lien avec objectifs stratégiques 2 et 5 de la FAO).	1. Amélioration de la sécurité alimentaire des pays membres 2. Meilleure protection des ressources naturelles	Variable selon le CPF de chacun des pays membres	Variable selon le CPF de chacun des pays membres	Rapport annuel des représentations de la FAO des pays membres	1. Les conflits n'affectent pas les programmes de développement des pays 2. Les opérations de lutte préventive menées dans la région occidentale ne sont pas affectées par des recrudescences du Criquet pèlerin en provenance d'autres régions.

[7] It is recommended to formulate up to two indicators for a project outcome and up to three indicators for each output.
[8]When a baseline is not available and may require additional resources to determine, a preliminary activity could be created in the workplan.
[9]The Impact measures project contribution to higher level results, including contributions to the CPF. For that purpose, the relevant CPF Outcome indicator(s) should be included in the results matrix and tracked.

Chaîne de résultats	Indicateurs[7]				Hypoyhèses
	Indicateurs	Point de départ[8]	Cible	Moyens de vérification	
Objectif (*Outcome*[10]): Toutes actions, recherche et formation en vue d'assurer la lutte préventive et faire face aux invasions du Criquet pèlerin dans la région occidentale de son aire d'habitat, regroupant l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Nord-Ouest, sont promues sur le plan national, régional et international.	Nombre de pays abritant les zones grégarigènes exécutant à 100% leur plan annuel de surveillance	5	7	- Rapports des pays - Rapports des réunions statutaires annuelles de la CLCPRO	3. Les zones de reproduction du Criquet pèlerin sont accessibles (problème d'insécurité)
Résultats attendus (*Outputs*) 1. Les unités nationales de lutte antiacridienne (UNLAs) des pays membres sont en permanence opérationnelles	1.a) Nombre de bulletins mensuels d'information sur la sitution acridienne émis chaque année par les pays de la ligne de front	10	12	Bulletin d'information publiés	4. Les coûts de fonctionne-ment et d'investisse-ment des UNLAs sont couverts par les Etats
	1.b) Nombre de prospections conjointes réalisées chaque année	0	1	Rapport de prospection	5. Les contributions des Etats à la CLCPRO sont versées régulière-ment
	1.c) Montant versé anuellement sur le fonds d'urgence régional (USD)	0	100 000	Fonds d'urgence abondé (vérification dans les bases de données FPMIS ou iMIS)	6. Le Secrétariat de la CLCPRO continue à disposer des ressources humaines nécessaires

[10] FAO projects should have one Outcome. Programmes may have more.

Chaîne de résultats	Indicateurs[7]				Hypoyhèses
	Indicateurs	Point de départ[8]	Cible	Moyens de vérification	
2. Les ressources humaines des UNLAs des pays membres sont qualifiées	2.a) Nombre de formations nationales appuyées/an	0	3	Rapport des formations nationales	
	2.b) Nombre de formations régionales organisées/an	0	3	Rapport des formations régionales	
	2.c) Nombre de formations doctorales financées/an	0	1	Rapport de thèse	
3. Le plan régional de recherche est mis en œuvre	3.a) Nombre de projet nationaux de recherche financés (contribution) chaque année	0	2	- Rapport annuel du comité exécutif de la CLCPRO - publications	
4. Une gestion intégrée du Criquet pèlerin respectueuse de la santé humaine et de l'environnement est mise en œuvre	4.a) Au moins deux pays de la ligne de front ont reçu un appui pour la mise en œuvre des exigences environne-mentales	0	2	Le score card du cahier des charges environnementales d'au moins deux pays est amélioré de 10% chaque année	
5. Le Secrétariat de la CLCPRO est en permanence opérationnel	5.a) Au moins une réunion statutaire organisée chaque année	0	1	Rapport de la réunion statutaire	
	5.b) Au moins une action de	0	1	Rapport conjoint de	

Chaîne de résultats	Indicateurs[7]				Hypoyhèses
	Indicateurs	Point de départ[8]	Cible	Moyens de vérification	
	plaidoyer réalisée avec le Président chaque année 5°c) Le personnel du secrétariat est renforcé par un professionel national	0	1	mission de plaidoyer du Président et du Secrétaire exécutif de la Commission Rapport de la 8ème session de la CLCPRO	
Activities (activities inserted in the FPMIS logframe will be exported by the system in the FPMIS work plan)	1.1 Appuyer les prospections conjointes 1.2 Appuyer la préparation et/ou simulation des plans nationaux de gestion du risque acridien 1.3 Appuyer la transmission et la gestion de l'information acridienne 1.4 Appuyer les pays en matière de communication 1.5 Appuyer les pays en matière de suivi-évaluation de leurs activités 1.6 Appuyer les pays dans l'achat d'équipements consommables et non consommables 1.7 Appuyer financièrement les pays en cas de résurgence (solidarité régionale) 1.8 Alimenter un fonds d'urgence régional dédié aux résurgences majeures ou aux recrudescences acridiennes 2.1 Appuyer les formations nationales y compris les formations doctorales 2.2 Organiser des formations régionales 3.1 Appuyer les projets nationaux de recherche 3.2 Appuyer la mise en œuvre du programme régional de recherche 4.1 Appuyer les pays à la mise en œuvre des exigences environnementales 4.2 Appuyer les pays pour l'acquisition de biopesticides et d'IGRs 5.1 Appuyer le fonctionnement du Secrétariat y inclus la gestion de l'information acridienne 5.2 Assurer des plaidoyers avec le Président de la Commission 5.3 Appuyer l'organisation des réunions statutaires de la Commission et du Programme EMPRES-RO				

Annexe 11. Budget du fonds fiducaire de la CLCPRO pour le biennium 2017-2018 présenté selon la nomenclature comptable de la FAO

Compte	Activités	2017	2018
5013	Consultants	71 500	73 000
5014	Contrats	30 000	30 000
5020	Contrats de travail locaux	5 750	6 750
5021	Voyages	132 750	146 250
5023	Formation	18 000	18 000
5024	Equipements consommables	40 500	47 500
5025	Equipements non consommables	182 750	135 750
5028	Frais généraux	144 750	156 750
5029	Frais d'agence	81 380	79 820
Total		707 380	693 820

Annexe 12. Liste des participants

NOM	PRENOM	ORGANISME	FONCTION	TELEPHONE	COURRIEL
PAYS					
ALGERIE					
M. Moumène	**Khaled**	Ministère de l'agriculture et du développement rural		+213 23 50 31 73 +213 55 08 46 383	moumenekhaled63@gmail.com
BURKINA FASO					
M. Ouattara	**Moussa**	Ministère de l'agriculture et de l'aménagement hydraulique	Directeur de la protection des végétaux et du conditionnement	+226 71 35 33 15 +226 78 19 95 04	ouattmouss@yahoo.fr dpvcagriculture@yahoo.fr
MALI					
M. Diakité	**Fakaba**	Centre national de lutte contre le Criquet pèlerin (CNLCP)	Directeur du CNLCP	+223 20 22 01 93 +223 66 74 96 01	diakitfakab@gmail.com
MAROC					
M. Ghaout	**Said**	Centre national de lutte antiacridienne (CNLAA)	Directeur du CNLAA	+212 528 24 23 30 +212 661 17 77 66	s.ghaout@gmail.com
MAURITANIE					
M. Ebbe	**Mohamed Abdallahi**	Centre national de lutte antiacridienne (CNLA)	Directeur général du CNLA	+222 45 29 28 91 +222 46 48 28 28	maouldbabah@yahoo.fr
NIGER					
M. Abou	**Moumouni**	Centre national de lutte antiacridienne (CNLA)	Directeur général du CNLA	+227 96 26 21 46 +227 90 66 16 24	a.moumin@yahoo.fr
SENEGAL					
M. Coly	**Emile Victor**	Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural	Directeur de la protection des végétaux	+221 77 632 98 97	dpv1@orange.sn

NOM	PRENOM	ORGANISME	FONCTION	TELEPHONE	COURRIEL
TCHAD					
M. Neldjibaye	**Rassei**	Agence nationale de lutte antiacridienne (ANLA)	Chef du Service de l'information acridienne	+235 60 60 30 15	rasseineldji@gmail.com
TUNISIE					
M. Chiboub	**Tarek**	Direction générale de la protection et du contrôle de la qualité des produits agricoles (DGPCQPA)	Directeur général de la DGPCQPA	+216 98 92 35 49 +216 71 78 89 79	tarechib@yahoo.fr
AGRHYMET					
M. Maiga	**Idrissa**	AGRHYMET	Acridologue, point focal CLCPRO	+227 90 41 70 50 +227 96 89 77 52	i.maiga@agrhymet.ne
M. Sanoussi	**Atta**	AGRHYMET	Chef du Département Formation et recherche	+227 96 99 42 80	s.atta@agrhymet.ne
CLCPRO					
M. Hamouny	**Mohamed Lemine**	CLCPRO/FAO	Secrétaire exécutif de la CLCPRO	+213 21 73 05 45	mohamedlemine.hamouny@fao.org
M. Menon	**Dominique**	CLCPRO/FAO	Agronome	+39 065 70 55 289	dominique.menon@fao.org
M. Dridi	**Hichem**	CLCPRO	Consultant OTC	+213 66 78 26 204	hichem.dridi@fao.org
FAO					
M. Cressman	**Keith**	FAO Siège/DLIS	*Locust Forecasting Officer*	+39 065 70 52 420	keith.cressman@fao.org
UEMOA					
M. Sanou	**Hilaire**	Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)	Chargé de la sécurité sanitaire des végétaux	+226 73 40 08 84	hsanou@uemoa.int

Liste des abréviations et acronymes

AFD	Agence française de développement
AG	*Agriculture and Consumer Protection Department* / Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs (FAO, Rome)
AGP	Division de la production végétale et de la protection des plantes (FAO)
AGPMM	Groupe « Acridiens et ravageurs et maladies transfrontières des plantes »
AGRHYMET	Centre régional de formation et d'application en agrométéorologie et hydrologie opérationnelle (Niamey, Niger)
ALG	Autorité du Liptako Gourma
ANLA	Agence nationale de lutte antiacridienne (N'Djamena, Tchad)
BAD	Banque africaine de développement
BADEA	Banque arabe pour le développement économique en Afrique
CCE	Cahier des Charges Environnementales
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CGRA	Cadre de gestion du risque acridien
Cirad	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Montpellier, France)
CLCPRO	Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale
CNGRA	Cadre national de gestion du risque acridien
CNLA	Centre National de Lutte Antiacridienne (Nouakchott, Mauritanie et Niamey, Niger)
CNLAA	Centre National de Lutte Anti-Acridienne (Agadir, Maroc)
CNLCP	Centre National de Lutte contre le Criquet Pèlerin (Bamako, Mali)
CQCJ	Comité des Questions Constitutionnelles et Juridiques (FAO)
CRC	Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la région centrale/ *Commission for Controlling the Desert Locust in the Central Region*
DGPCQPA	Direction Générale de la Protection et du Contrôle de la Qualité des Produits Agricoles (Tunis, Tunisie)
DLIS	*Desert Locust Information Service* / Service d'information sur le Criquet pèlerin (FAO)
eLocust	Système de collecte et de transmission électronique des données acridiennes
EMPRES	*Emergency Prevention System for Transboundary Animal and Plant Pests and Diseases* / Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes (FAO)
EMPRES-RO	EMPRES en Région occidentale
FAO	*Food and Agriculture Organization of the United Nations* / Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Rome, Italie)

FCC	*Food Chain Crisis Management Framework* / Cadre de gestion des crises dans la filière alimentaire (FAO)
FIRO	Force d'intervention de la Région occidentale
FRGRA	Fonds régional de gestion du risque acridien
FSP	Fonds de Solidarité Prioritaire (France)
GEF	*Global Environment Facility* / Fonds pour l'environnement mondial
PCN	Poste de commandement national
PFR	Plan de formation régional
PGRA	Plan national de gestion du risque acridien
PNUA	Plan national d'urgence antiacridien
PRGRA	Plan régional de gestion du risque acridien
PRR	Plan régional de recherche
PSMS	*Pesticide Stock Management System* / Système de gestion des stocks de pesticides
RAMSES	*Reconnaissance and Management System of the Environment of Schistocerca*
SSE	Système de suivi-évaluation
SVDN	Système de veille des dispositifs nationaux de lutte antiacridienne
SWAC	*Commission for Controlling the Desert Locust in South-West Asia* / Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Asie du sud-ouest
TCP	*Technical Cooperation Programme* / Programme de coopération technique
UBV	Ultra-bas volume
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UMA	Union du Maghreb arabe
UNLA	Unité Nationale de Lutte Antiacridienne
USAID	*United States Agency for International Development* / Agence des Etats-Unis pour le développement international
USD	*United States dollar* – Dollar des Etats-Unis